



Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/ **0640** /2025/ASSNC

Le 13/08/2025

AVIS DE CONSULTATION

ACQUISITION D'UNE CARAVANE DENTAIRE POUR L'AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

L'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie souhaite acquérir une caravane dentaire pour assurer des prestations de santé orale sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Les modalités et documents de consultations sont téléchargeables sur le site internet de l'ASSNC : <https://www.santepourtous.nc/l-agence/les-avis-de-consultation> ou à demander à Anne-Laurence GOULIN par mail à anne-laurence.goulin@ass.nc

Le dépôt des offres est à effectuer **avant le mercredi 01/10/2025 à 11h30** – GMT+11.



Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/ **0640** /2025/ASSNC

CAHIER DES CHARGES

**ACQUISITION D'UNE CARAVANE DENTAIRE
POUR L'AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

1. Objet et contexte du contrat

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser les attendus portant sur la fourniture d'une caravane dentaire à destination de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Tous les matériaux et dispositifs devront être conformes aux normes en vigueur en Nouvelle-Calédonie et, en l'absence de normes locales, aux normes européennes CE applicables aux dispositifs médicaux, aux véhicules tractables et aux installations radiologiques.

Cette unité dentaire mobile est destinée à être déplacée sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie pendant l'année scolaire. En moyenne, la caravane est déplacée sur environ 6000 km/an pour être installée sur les sites où seront effectués les dépistages.

Ses dimensions et son poids doivent la rendre conforme au code de la route sans nécessiter de moyens de déplacement exceptionnels. Elle est tractée par une grosse voiture de type 4x4, telle que **TOYOTA LAND CRUISER 14 CV, Range Rover, une grosse camionnette ou un camion**, boule d'attelage 50mm. La caravane doit pouvoir être remorquée par un agent ayant le permis de conduire de catégorie EB. Le PTAC de la caravane sera de maximum 3.5 tonnes.

Le climat tropical, très chaud et très humide (hygrométrie supérieure à 90 %, voisine de 100 % en saison des pluies), ainsi qu'un séjour permanent en plein soleil en milieu salin près de la mer doit guider sa conception et le choix des matériaux.

2. Spécifications techniques de la caravane dentaire

2.1 Carrosserie :

Dimensions intérieures approximatives :

- Longueur : 5,00 m
- Largeur : 2,30 m (le plus large possible en respectant la réglementation)
- Hauteur : 2,05 m

Dimensions extérieures approximatives :

- Longueur : 5.00 m + flèche de 1500 x 2200 x 3300

Le châssis est en acier galvanisé. Il doit être renforcé au niveau de la base du fauteuil dentaire et au niveau du seuil. Pour lutter efficacement contre la rouille, le châssis devra être « blacksonné ».

Une attention particulière doit être portée sur l'anticorrosion des vérins et autres pièces rapportées.

Les matériaux utilisés pour le plancher et l'ossature de la coque doivent être imputrescibles ou rendus imputrescibles, et avoir subi un traitement antifongique et anti-termites.

L'isolation thermique des parois et plafond est en laine de verre ou laine de roche, de préférence ou en mousse polyuréthane imputrescible.

L'utilisation de mousses absorbantes classiques ou de matériaux non résistants à l'humidité est proscrite.

Le plancher est constitué d'un matériau waterproof, d'épaisseur minimale de 20 mm, garantissant une bonne tenue mécanique dans le temps et protégé sous caisse par un revêtement bitumineux de type Bitulac ou équivalent.

Le revêtement de sol devra être en PVC classé U4P3, résistant aux poinçonnements et aux passages répétés, avec un traitement antibactérien intégré. Il devra être posé en continuité sans ressaut, avec retournement en plinthe arrondie sur les parois d'une hauteur minimum de 10 cm pour garantir une parfaite étanchéité et un nettoyage facilité.

L'étanchéité ainsi que l'isolation thermique sont les priorités absolues. Toute considération esthétique est secondaire :

- Le panneau de toit, bombé ou en légère pente, est solidarisé aux parois. Une pente de 3% au minimum devra être respectée pour assurer l'écoulement des eaux ;
-

- Suppression de toutes les garnitures, ailes gardes boues, baguettes de finition verticales et horizontales en aluminium vissées ou rivetées ;
- Pas d'ouverture de toit, ni d'aérations latérales (en dehors des fenêtres), la ventilation étant réalisée par le climatiseur (la caravane ne renferme pas d'équipements fonctionnant au gaz) ;
- Mise en place d'un petit débord de toit 3 à 4 cm, intégrant si possible un système de type "larmier" (goutte d'eau) qui permettra d'éviter le ruissellement de l'eau de pluies sur les parois verticales de la caravane ;
- Mise en place d'une "visière-gouttière" en résine soudée à la paroi, au-dessus des portes (porte d'entrée sur paroi latérale et porte arrière) et fenêtres afin d'éviter les infiltrations d'eaux de ruissellement, dépassant de chaque côté de l'ouverture de 5 cm, coins arrondis. (Voir plans)

Mise en place d'un débord en résine sur les parois en bas de caisse faisant office de goutte d'eau afin d'éloigner les eaux de ruissellement du plancher. (Voir plans)

Les feux de signalisation et cataphotes de balisage sont fixés par des rivets étanches.

Les fenêtres sont :

- De préférence coulissantes avec volets sans coffre extérieur. Vitrage anti-UV teinté. Pas de rideaux (cf. photo).
- Nombre : 3
- Dimension du vitrage minimum par fenêtre hors montants est d'environ : 0,5 x 1 m

Positionnement approximatif :

Fenêtre gauche : bord arrière à environ 0,50 m de l'angle intérieur de la caravane,

Fenêtre arrière droite : bord arrière à environ 0,60 m de l'angle intérieur de la caravane,

Fenêtre avant droite : bord avant à environ 0,50 m de l'angle intérieur de la caravane.

Porte d'entrée :

Positionnée sur la paroi latérale, à un seul battant de largeur ouvrante 85 cm, ouverture possible à 180° pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.

Seuil de porte strictement au niveau du plancher intérieur, sans ressaut pour permettre un accès PMR. Ouverture vers l'extérieur, avec serrures et taquet de maintien en position ouverte résistants à un usage intensif (l'ouverture côté route ne nous pose pas de problème). Un système « anti-pince doigt » devra être prévu.

Un marchepied résistant à plus de 150 kg doit être prévu pour accéder à l'intérieur avec embouts larges pour ne pas s'enfoncer dans la terre.

Timon : roue Jockey amovible, si possible montée sur rotule avec deux positions, l'une horizontale lors du déplacement de la caravane et l'autre verticale lors de l'installation sur site. **La position de la roue doit permettre sa manipulation aisée malgré la présence du coffre de timon.**

Attention à la longueur du timon : sa longueur doit-être compatible avec une maniabilité optimale et ne doit pas dépasser 2000mm.

2.2 Climatisation :

Climatiseur standard : type split system, 12 000 BTU.

A l'extérieur : compresseur à positionner dans le coffre de timon, protégé des intempéries par un capot en polyester monté sur charnières avec grille de ventilation en face du ventilateur. Emplacement suffisamment grand en prévision d'un changement de compresseur tout en permettant l'ouverture complète du coffre de timon. Fonctionnement sur secteur 220 V 60 Hz. (Pas de climatiseur sur le toit).

A l'intérieur : l'évaporateur est fixé le plus haut possible (environ 0,10 m du plafond) et décalé à gauche le plus collé au placard possible.

Eviter de traverser la paroi et préférer un passage des câbles et tuyaux par-dessous.

2.3 Menuiseries intérieures :

Les aménagements ci-dessous sont données à titre indicatif comme base de proposition. Toute proposition alternative ou adaptation par rapport aux plans ou aux éléments de référence devra être :

- Clairement décrite dans l'offre technique,
- Justifiée techniquement (choix de matériaux, dimensions, ergonomie, sécurité),
- Et démontrer une fonctionnalité équivalente ou supérieure à la solution de base.

L'agence sanitaire et sociale se réserve le droit de refuser toute proposition non conforme aux objectifs d'ergonomie, de sécurité, de durabilité ou de qualité d'usage attendus dans un cabinet dentaire mobile.

Les matériaux de finition des parois murales doivent être insensibles à l'humidité, lavables et de teinte claire.

Les meubles sont en matériau tropicalisé hydrofuge, compatible avec un usage en climat chaud et humide.

Divers renforts sont nécessaires pour fixation des différents éléments mobiles d'un fauteuil dentaire lors des déplacements. (Voir plan paroi gauche). La position des renforts devra être indiquée sur un plan de la paroi gauche.

2.3.1 Ensemble latéral meuble lavabo - meuble de rangement - meuble évier

(Voir plan paroi latérale droite)

Profondeur de l'ensemble alignée sur la profondeur de l'évier soit environ 0,45 m, hauteur 0,85 m.

Vue de face, de droite à gauche :

- 1 lavabo lave-mains en résine de synthèse, petit modèle 0,40 x 0,30 m environ, encastré dans le plan de travail, 1 robinet d'eau froide, commande au pied ne dépassant pas l'aplomb du plan de travail ou à défaut au coude (cf photo une commande au pied).
- Sous le lavabo : 1 placard à 2 portes frontales. 1 étagère. Largeur 0,80 m.
- 1 tablette de longueur 0,60 m environ, sous laquelle on peut glisser le tabouret dentaire ou le meuble dentaire mobile.
- 1 meuble de rangement à 3 colonnes de tiroirs de largeur 0,40 m environ ; hauteurs intérieures selon plan ci-joint (attention : se baser sur le plan et non sur les photos) : 4 tiroirs de 5 cm, 10 tiroirs de 10 cm, rangée du bas selon hauteur disponible due au passage de roue.
- 1 évier, de type cuisine avec siphon standard, 1 bac avec égouttoir acier inox + robinet d'eau froide et siphon d'évacuation, occupe toute la profondeur du meuble, avec bavette arrière pour éviter les infiltrations.
- sous l'évier : 1 placard à 2 portes frontales. Largeur 0,80 m, 1 étagère.
- 1 placard à 1 porte de largeur 0,40 m, 1 étagère.

Cet ensemble se prolonge par une tablette d'écriture de largeur 0,60 m x 0,60 m de profondeur et de hauteur 0,75m (valeurs approximatives). Les portes des meubles et des tiroirs sont ouvertes par des poignées simples + système de blocage (pour les déplacements).

Toute adaptation au plan devra être justifiée dans l'offre technique, et validée au regard de l'usage attendu (cabinet dentaire mobile). Le positionnement des meubles et des ouvertures devra garantir l'accessibilité, l'ergonomie de travail en position assise et la stabilité de l'ensemble lors des déplacements

2.3.2 Un coffre banquette en façade avant :

Longueur maximale selon espace disponible, profondeur 0,50 m, hauteur 0,40 m.

Ces 2 dimensions incluant l'épaisseur des coussins.

Ce coffre s'ouvre par le dessus en 2 panneaux.

Assise et dossier en mousse de 0,10 m d'épaisseur avec housse lavable. Une personne même corpulente doit pouvoir s'asseoir confortablement derrière la tablette d'écriture.

2.3.3 Un placard en angle :

Une colonne verticale de rangement est prévue, avec les dimensions indicatives suivantes.

Largeur 0,60 m, profondeur 0,60 m, hauteur jusqu'au plafond.

Dans la partie basse : un compartiment avec alimentation électrique, pouvant accueillir du matériel ou des équipements divers.

Dans la partie haute : placard avec étagères amovibles, hauteur 1,10 m environ.

Ce placard pourra éventuellement intégrer le tableau électrique, à condition que celui-ci reste facilement accessible (trappe ou porte dédiée).

Les portes de la colonne devront être munies d'un système de fermeture par aimants puissants et verrouillables par serrure, afin de garantir la sécurité lors des déplacements.

Prévoir un emplacement dédié dans le placard d'angle (partie basse, accès direct depuis l'entrée) pour un extincteur portatif ;

2.3.4 Étagères :

À titre indicatif, les configurations suivantes peuvent être envisagées :

En façade arrière : Tablette de profondeur 0,25 m, fixée à une hauteur de 1,70 m, sur toute la largeur de la façade arrière.

En façade droite : Tablette de profondeur 0,15 m, fixée juste au-dessus des prises de courant, allant de fenêtre à fenêtre.

Uniquement pour les étagères, le fournisseur pourra adapter ou proposer une autre configuration, voire les supprimer, en justifiant techniquement sa proposition dans l'offre. L'Agence se réserve le droit de valider ou refuser selon les critères d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène et de praticité.

2.3.5 Un coffrage des roues si plancher « bas » :

Un coffrage des roues est réalisé en réduisant sa taille au minimum (1,48 x 0,30 x 0,15 m sur les dernières caravanes actuellement en service à Tahiti).

2.3.6 Porte-serviettes et dérouleur papier essuie-mains :

Un dévidoir de papier essuie-mains à 1,60 m du sol (prévoir renfort dans la paroi), à proximité du lavabo dans un emplacement accessible et ergonomique.

(Ø du rouleau de papier = 24 cm)

Un porte-serviettes devra également être prévu, dans un emplacement pratique pour le personnel, par exemple sur la porte intérieure du meuble sous évier ou à proximité. Les dispositifs devront être facilement utilisables, stables et sécurisés pour les déplacements.

2.3.7 Emplacement pour autoclave de table :

L'autoclave de table devra être prévu dans l'aménagement intérieur de la caravane. Cet emplacement pourra se situer dans un des meubles listés dans les points précédents, ou si la place le permet, dans un aménagement dédié.

Il devra répondre aux critères suivants :

- Être situé à une hauteur ergonomique, permettant une utilisation confortable sans risque pour le dos ni danger lié à la manipulation d'un appareil chaud ;
- Être stable, bien ventilé et renforcé si nécessaire pour supporter le poids de l'appareil ;
- Comporter une alimentation électrique compatible avec un autoclave standard (puissance à confirmer selon le modèle retenu) ;
- Être facilement accessible et compatible avec les circuits de stérilisation prévus dans le cabinet.

Les dimensions courantes d'un autoclave de table (environ 50 cm de largeur, 45 cm de profondeur et 40 cm de hauteur) devront être prises en compte dans la conception.

Cet emplacement devra être explicitement indiqué dans l'offre technique.

2.4 Installation électrique :

Alimentation électrique :

Courant secteur uniquement 220 V, 60 Hz.

Une arrivée électrique est prévue via un socle force femelle 220 V + terre, 32 A, placé sous la caisse au niveau du châssis.

La caravane devra être livrée avec un câble de raccordement électrique d'une longueur minimale de 30 mètres, de section adaptée (3G4 mm² minimum), muni de prises CE compatibles avec le socle 32 A, et protégé dans une gaine souple ou un enrouleur résistant aux intempéries.

Un tableau général électrique est situé dans la penderie et comprend :

- 1 disjoncteur général avec interrupteur différentiel 30 mA ;
- 7 circuits protégés par coupe-circuits bipolaires, répartis comme suit :
 - Climatisation : 16 A
 - Compresseur : 16 A
 - Fauteuil / unité dentaire : 16 A
 - Radiographie intra-buccale : 16 A (circuit dédié)
 - Autoclave : 16 A (circuit dédié)
 - Prises murales (ordinateur, frigo, accessoires) : 16 A
 - Éclairage : 10 A

Sept circuits partent du tableau, encastrés dans les parois ou passant sous le plancher selon la configuration la plus adaptée.

Les départs fauteuil, radiographie et autoclave seront câblés en 3×2,5 mm² vers des prises 2P+T 16 A dédiées.

Prises murales

Six socles muraux 2P+T 16 A sont à installer, avec possibilité pour le titulaire d'ajouter ou de déplacer certains emplacements si cela améliore l'ergonomie ou la conformité.

Répartition par circuits :

- 5 prises raccordées au circuit Prises murales – 16 A ;
- 1 prise codifiée "Radiographie – 16 A", alimentée par le circuit dédié radiographie.

Implantation indicative :

Paroi latérale droite :

- 2 prises au-dessus du meuble de rangement (hauteur ≥ 0,35 m)
- 1 prise sous la tablette de travail (ordinateur/écran)
- 1 prise au-dessus de l'étagère arrière

Paroi latérale gauche :

- 2 prises à 1,20 m de la paroi arrière, dont 1 codifiée Radiographie – 16 A

Non compté dans ces six : une prise dédiée 2P+T 16 A pour l'autoclave, alimentée par le circuit Autoclave – 16 A, à proximité de son emplacement.

Éclairage :

Deux plafonniers à LED d'environ 1,20 m, diffusant une lumière blanche neutre (4 000 à 5 000 K), avec cache lavable pour entretien facilité.

Les luminaires doivent être résistants aux vibrations, adaptés à une installation mobile, et fournir un flux lumineux minimum de 3 000 lumens chacun.

Un interrupteur général d'éclairage est prévu.

Mise à la terre :

Un câble est boulonné au châssis et relié à un piquet de terre mobile, utilisable à chaque angle de la caravane selon la qualité du sol.

Le piquet est rangé dans le coffre de timon lors des déplacements.

Sécurité :

Un interrupteur d'urgence (arrêt coup de poing) est installé à 1,80 m du sol sur la cloison latérale gauche, à droite en entrant dans la caravane. (cf renfort C sur le plan).

2.5 Alimentation en eau froide :

- 1 arrivée d'eau extérieure pour adaptation type tuyau d'arrosage, extérieure à la caravane, frontale sous caisse près du timon ;
 - 1 filtre à eau à cartouche 50 microns type Atlas Senior single ¾ ou équivalent (Atlas Filtri Italie), placé dans le coffre de timon. Le filtre doit être facilement accessible compte tenu des appareils
-

installés : compresseur dentaire et moteur de l'aspiration chirurgicale. Il peut être décalé d'un côté ou de l'autre du coffre ;

- Un circuit d'alimentation d'eau diamètre 12 mm, sous caisse, fixé au châssis par des colliers Nylon desservant trois points :

- Un évier ;
- Un lavabo ;
- Un unit dentaire : un point d'eau sera positionné en réservation à l'emplacement indiqué sur plan.

Autoclave : par défaut alimentation manuelle en eau déminéralisée (pas de point d'eau dédié).

2.6 Réseau d'évacuation des eaux usées :

2 points d'évacuation :

- Évier
- Lavabo, en tube PVC 32 mm, aboutissant en une sortie unique, frontale arrière ou latérale à la caravane sous caisse, fixée au châssis par des colliers nylon.

La pente doit être suffisante pour que l'évacuation se fasse même si l'horizontalité de la caravane n'est pas parfaite. (Les PVC peuvent courir le long de la paroi, en fond de meuble).

Eaux grises (évier et lavabo) :

- Dirigées vers un réservoir à eaux grises (intégré ou amovible) de capacité environ **60 à 80 litres**, adaptée à 1 à 2 jours d'utilisation.
- Le réservoir devra :
 - Être muni de poignées ergonomiques ou de roulettes s'il est amovible
 - Être étanche et facilement vidangeable par une personne seule
 - Posséder une vanne ou un bouchon de vidange compatible avec un raccordement à un réseau d'évacuation (tout-à-l'égout, fosse septique) ou vers un contenant mobile de transfert
 - Pouvoir être rincé et désinfecté facilement

Aspiration chirurgicale :

- Système d'aspiration sèche, sans rejet dans le réservoir à eaux grises
- Équipé d'un bol collecteur interne amovible (capacité 1 litre minimum) avec couvercle sécurisé
- Vidangeable dans des toilettes raccordées au tout-à-l'égout ou dans un récipient de collecte adapté
- Équipé d'un petit séparateur d'amalgame amovible, qui devra répondre aux performances de la norme ISO 11143 ou à toute norme internationale équivalente, même si celle-ci n'est pas d'application obligatoire en Nouvelle-Calédonie et situé entre le tuyau d'aspiration et le bol, afin de retenir les particules métalliques
- Accès facile pour nettoyage et désinfection par l'assistante, même en zone isolée

Le fournisseur devra fournir un guide de procédure précisant :

- Les étapes de vidange et de désinfection
- Les précautions sanitaires (gants, masque, désinfection)
- La fréquence d'entretien adaptée à un usage mobile intensif

2.7 Coffre de timon

Structure : armature métallique + parois et couvercle en polyester

Il renferme :

- Le compresseur dentaire : environ 0,50 m × 0,50 m × hauteur 0,70 m
- 1 moteur d'aspiration chirurgicale (aspiration sèche, sans rejet direct vers la cuve à eaux grises), installé avec son bol collecteur et son séparateur d'amalgame intégré

Dimensions approximatives : diamètre 0,40 m, hauteur 0,40 m

- Le filtre d'arrivée d'eau
- 1 socle électrique mural 16 A 2P+T (boîte de dérivation) pour l'alimentation du compresseur
- Le compresseur du climatiseur 12 000 BTU

Il doit être suffisamment spacieux (dimensions approximatives prof > 800 mm / largeur > 1450 mm / hauteur > 900 mm) pour permettre aussi le rangement de la roue jockey, les cales en bois, les câbles

électriques et les tuyaux d'alimentation et d'évacuation de l'eau. Sa largeur doit permettre la manipulation des vérins de stabilisation.

De larges ouïes d'aération doivent être réalisées sur chaque paroi latérale pour un fonctionnement coffre fermé en plein soleil sans surchauffe des appareils.

Prévoir un système d'insonorisation avec un revêtement qui supporte une très forte humidité : pas de mousse susceptible de se dégrader en deux ou trois ans, ce qui compromettrait le bon fonctionnement des appareils.

Un dispositif simple d'ouverture doit être réalisé : barre d'écartement fixée sur le plancher et plaque perforée sur le coffre (Voir photos) ou cloison frontale montée sur rails verticaux. L'ouverture est protégée par un cadenas simple.

Remarque : Prévoir suffisamment d'espace entre la façade avant du coffre et l'emplacement de la roue jockey pour permettre la manipulation de celle-ci.

2.8 Équipement dentaire :

- 1 fauteuil dentaire avec unit et appareil radiographique,
- 1 compresseur, 1 aspiration chirurgicale, 1 meuble dentaire de rangement, mobile, et 1 siège opérateur.
- 1 autoclave

Implantation :

Le fauteuil devra être installé conformément à la logique d'implantation décrite dans les annexes du présent cahier des charges.

À titre indicatif, la position de réservation attendue est d'environ 2 710 mm de la paroi arrière et 750 mm de la paroi latérale gauche (cf. dessin d'implantation en annexe « Fauteuil »).

Cette implantation a pour but de garantir une ergonomie optimale et une circulation fluide à bord de la caravane.

Le fauteuil devra être :

- À élévation haute avec bras sur kart, afin d'optimiser l'encombrement au sol et faciliter le nettoyage,
- Sans crachoir, pour simplifier la maintenance et éviter les problèmes d'évacuation en contexte mobile,
- Prévu pour accueillir des patients jusqu'à 170 kg, compte tenu de la prévalence du surpoids en Océanie,
- De poids raisonnable compatible avec le PTAC du véhicule (valeurs indicatives à fournir par le constructeur).

L'unité sera livrée avec un bras de praticien ergonomique à instruments, une pédale de commande, un éclairage opératoire LED, et une connectique pour l'appareil de radiographie intrabuccale.

Le fabricant devra fournir les cotes précises du fauteuil proposé, ainsi qu'un plan d'implantation adapté à la disposition intérieure définie dans les annexes du présent cahier des charges.

Les photos du fauteuil dentaire et de l'appareil de radiographie figurant dans les annexes sont présentées à titre purement indicatif.

Elles illustrent l'implantation attendue dans l'espace intérieur de la caravane, mais ne préjugent ni du modèle exact, ni des dimensions définitives, ni de la marque de l'équipement fourni.

L'absence de crachoir est souhaitée, et le fauteuil doit être sur kart haut. Le constructeur reste libre de proposer un fauteuil équivalent respectant les exigences fonctionnelles décrites.

De même, l'appareil de radiographie embarqué pourra être différent de celui représenté, sous réserve de conformité réglementaire.

L'autoclave

Un emplacement devra être prévu pour un autoclave de classe B (inclus dans les équipements à fournir), à charge frontale, d'un poids de 45 à 55 kg et de dimensions approximatives 50 x 45 x 40 cm. Le meuble accueillant l'appareil devra être renforcé pour supporter le poids de l'autoclave en fonctionnement et permettre sa fixation stable dans le cadre d'un véhicule mobile. Une prise électrique dédiée 220 V / 16 A devra être prévue à proximité, protégée au tableau. Une évacuation d'eau par tuyau vers un bidon ou vers le meuble évier devra être anticipée, sans nécessiter de trappe technique extérieure.

Conformité aux normes de radioprotection :

La caravane devra répondre aux exigences réglementaires en matière de radioprotection, en raison de l'installation d'un appareil de radiographie dentaire numérique embarqué. Une attention particulière devra être portée à l'isolation des parois, notamment autour de l'unité radiologique. Le prestataire devra s'assurer que les matériaux choisis permettent de limiter l'exposition aux rayons X conformément aux normes en vigueur. Un certificat de conformité sera exigé à la livraison.

2.9 Répartition des poids lors des déplacements de la caravane

Dans le coffre de timon :

65 kg en plus du compresseur de climatisation (compresseur d'air, moteur d'aspiration)

Dans la caravane :

200 kg répartis sur le pied du fauteuil : partie la plus proche de l'essieu (voir plan)

50 kg dans l'angle avant gauche.

50 kg : meuble mobile rangé sous le meuble de la partie droite de la caravane.

50 kg répartis dans les tiroirs.

50 kg (autoclave) – positionné proche de l'essieu, côté [droit/gauche], sur meuble renforcé.

3. Livraison

La livraison sera effectuée à Nouméa sur un site qui sera fixé par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie. La livraison est incluse dans le devis proposé par le titulaire.

À la livraison, le titulaire devra remettre toutes les attestations et certificats justifiant que la caravane dentaire est apte à circuler et apte à recevoir du public dans les conditions prévues, ainsi que la conformité des installations techniques.

4. Annexes

Plans et schémas accompagnant ce document :

00 – Aménagement intérieur

01 – Aménagement intérieur (détails)

02 – Paroi latérale droite (mobilier)

03 – Paroi latérale gauche

04 – Parois intérieures avant et arrière

05 – Renforts – paroi latérale gauche

06 – Installation électrique

07 – Installation électrique : paroi latérale droite

08 – Installation électrique : paroi latérale gauche

09 – Installation électrique : façades intérieures avant et arrière

10 – Alimentation en eau

11 – Evacuation des eaux usées

12 – Visières-gouttières et débords

13 – Timon, climatiseur et coffre de timon

Dossier photos :

Intérieur

Extérieur

Dossier fauteuil :
Implantation au sol et réservations

Schéma du fauteuil en positions de travail



N°4921 / 0640 2025/ASSNC

Le 13/08/2025

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
ACQUISITION D'UNE CARAVANE DENTAIRE
POUR L'AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet : ACQUISITION D'UNE CARAVANE DENTAIRE POUR L'AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

2 – Répartition en lots, forme des réponses, et forme des contrats

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Chaque candidat doit répondre à l'intégralité des prestations soit seul, soit avec un ou plusieurs sous-traitants, soit en groupement associant d'autres opérateurs économiques.

3 – Forme du contrat et des prix

Ce contrat est à quantités définies rémunérées par un prix global et forfaitaire.
La durée et les délais relatifs au contrat sont à proposer par chaque candidat dans son offre, et à renseigner dans le projet de contrat.

4 - Questions, réponses, modifications

Toute question des candidats devra être envoyée au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres aux 2 adresses email suivantes :

anne-laurence.goulin@ass.nc et secretariat@ass.nc

Les réponses et les éventuelles modifications de la consultation seront envoyées en temps utile à l'ensemble des candidats si elles impactent la teneur de la consultation. L'échéance limite de remise des offres ci-dessous pourra être modifiée en cas de nécessité à la suite de ces questions.

5 – Documents à remettre par les soumissionnaires

Chaque soumissionnaire doit remettre une offre constituée comme suit :

A) **Un document de présentation** comportant références, chiffre d'affaires, statistiques, moyens humains et techniques, qualifications, savoir-faire lié à des expériences particulières touchant à l'objet des prestations objet de la présente consultation



Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

B) La **fiche de renseignement dûment complétée**,

C) Le **projet de contrat complété, paraphé et signé**,

D) **Contenu technique de l'offre :**

- une **proposition technique détaillée**. Cette proposition technique devra couvrir l'ensemble du contenu de la prestation et précisera les éléments demandés dans le cahier des charges du dossier de consultation, ainsi que les éléments mentionnés à l'article 8 permettant de juger la valeur technique de l'offre ;

S'il le souhaite le candidat peut proposer, **en complément** de la version du cahier des charges, des versions complémentaires en étayant ses propositions.

Toute seconde proposition (variante) doit :

- Être en tous points conforme au cahier des charges sur les exigences minimales (sécurité, ergonomie, anticorrosion, implantation fonctionnelle, PTAC, électricité, radioprotection, etc.) ;
- Être pleinement fonctionnelle et opérationnelle à la livraison
- Être clairement détaillée dans l'offre technique : description, plans, matériaux, performances, masse et répartition, justifications techniques démontrant une fonctionnalité équivalente ou supérieure à la solution de base.

- un **planning détaillé** par version proposée

- le **cahier des charges paraphé et signé** ainsi que la fiche de renseignement annexée au présent règlement, complétée et signée ainsi que les pièces qui y sont mentionnées ;

- un **devis détaillé** par version proposée

Les candidatures et les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en francs pacifique (F CFP).

En cas de sous-traitance, les pièces A et B doivent être présentées pour chacun des sous-traitants, et les annexes de sous-traitance du contrat devront être complétées et signées.

6 - Conditions et délais de remise de l'offre

L'offre peut être remise sous format papier ou sous forme électronique
à anne-laurence.goulin@ass.nc et secretariat@ass.nc et à l'adresse suivante :

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie
16, rue du Général Gallieni
98 800 NOUMEA

Consultation pour : **FOURNITURE D'UNE CARAVANE DENTAIRE**

L'offre doit être transmise à l'ASSNC avant le **mercredi 1^{er} octobre 2025**, 11h30. Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Toutefois, l'administration peut recontacter les soumissionnaires par écrit pour préciser ou compléter la teneur de leur dossier à condition que cela ne modifie pas les éléments substantiels de leur offre (notamment prix, délai, conditions techniques définies par le soumissionnaire).

7 – Offres irrecevables

Les offres reçues dans les délais seront jugées irrecevables et éliminées si elles tombent dans l'une des catégories suivantes.

Offre inappropriée : offre qui ne répond pas au besoin et aux exigences formulées dans les documents de la consultation.

Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable.

Offre anormalement basse : offre dont le prix global est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du contrat.

Toutefois, l'administration peut régulariser toutes les offres irrégulières dès lors qu'il ne s'agit pas d'éléments substantiels de l'offre (notamment prix, délais, éléments du mémoire technique définis par le soumissionnaire).

Elle peut également accepter des offres qui semblent anormalement basses, mais dont le soumissionnaire aura apporté les justifications objectives et pertinentes pour son niveau de prix sur demande de l'administration.

8 – Critères d'évaluation des offres recevables

L'offre de chaque soumissionnaire sera évaluée sur la base des critères suivants :

- **Critère économique sur 100 points maximum avec un coefficient de pondération de 50% de la note globale :**

L'évaluation sera faite par comparaison des offres recevables reçues de chaque soumissionnaire, sur la base du prix global obtenu en application des prix HT proposés par chaque soumissionnaire.

Formule, pour le critère économique :

$$\text{Note attribuée} = 100 \times \frac{\text{Offre financière la moins élevée parmi les candidats}}{\text{(Offre financière du candidat analysé)}}$$

- **Critère valeur technique sur 100 points maximum, avec un coefficient de pondération de 50% de la note globale.**

L'évaluation sera faite sur la base des éléments fournis par le soumissionnaire dans un document technique succinct ayant trait aux différents sujets suivants :

CRITERE DELAIS DE LIVRAISON	30 points
Délai de livraison de la caravane équipée et fonctionnelle, à compter de la date de notification du contrat	30 points

CRITERE TECHNIQUE		70 Points
Sous-critère 1	Qualité de la caravane, des aménagements intérieurs et des équipements dentaires : Caravane : tropicalisation et robustesse, qualité du châssis (plans et traitements), qualité du matériel utilisé et des finitions, facilités d'entretien, fonctionnalités, branchements, tiroirs, blocage des ouvertures, etc. Equipement dentaire : qualité du fauteuil, autoclave, radiographie etc. et implantation : adaptation aux contraintes d'un véhicule mobile, ergonomie de travail pour soignant et patient, capacité de charge du fauteuil, facilité de nettoyage	50 points
Sous-critère 2	Durée de garantie proposées pour la caravane et les équipements dentaires et modalités d'intervention/service après-vente	20 points
TOTAL		= 100 points

Comme pour le critère économique, la meilleure soumission doit en fin de compte bénéficier de la note maximale prévue pour ce critère afin d'éviter de fausser le poids relatif des critères. Lorsque la notation appliquée ne conduit pas à ce résultat, les notes de toutes les soumissions pour ce critère donné sont recalculées proportionnellement afin d'atteindre ce résultat.

Les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

La note globale N varie de 0 à 100 et est calculée comme suit :

$$N = \text{Note technique} \times 0.50 + \text{Note économique} \times 0.50$$

Chaque note de sous-critère ou de critère est arrondie à la 1ère décimale, quelle que soit l'étape de calcul.

9 - Suites de la consultation

Le soumissionnaire le mieux classé sera attributaire du contrat, sous réserve de vérification de la régularité fiscale et sociale.

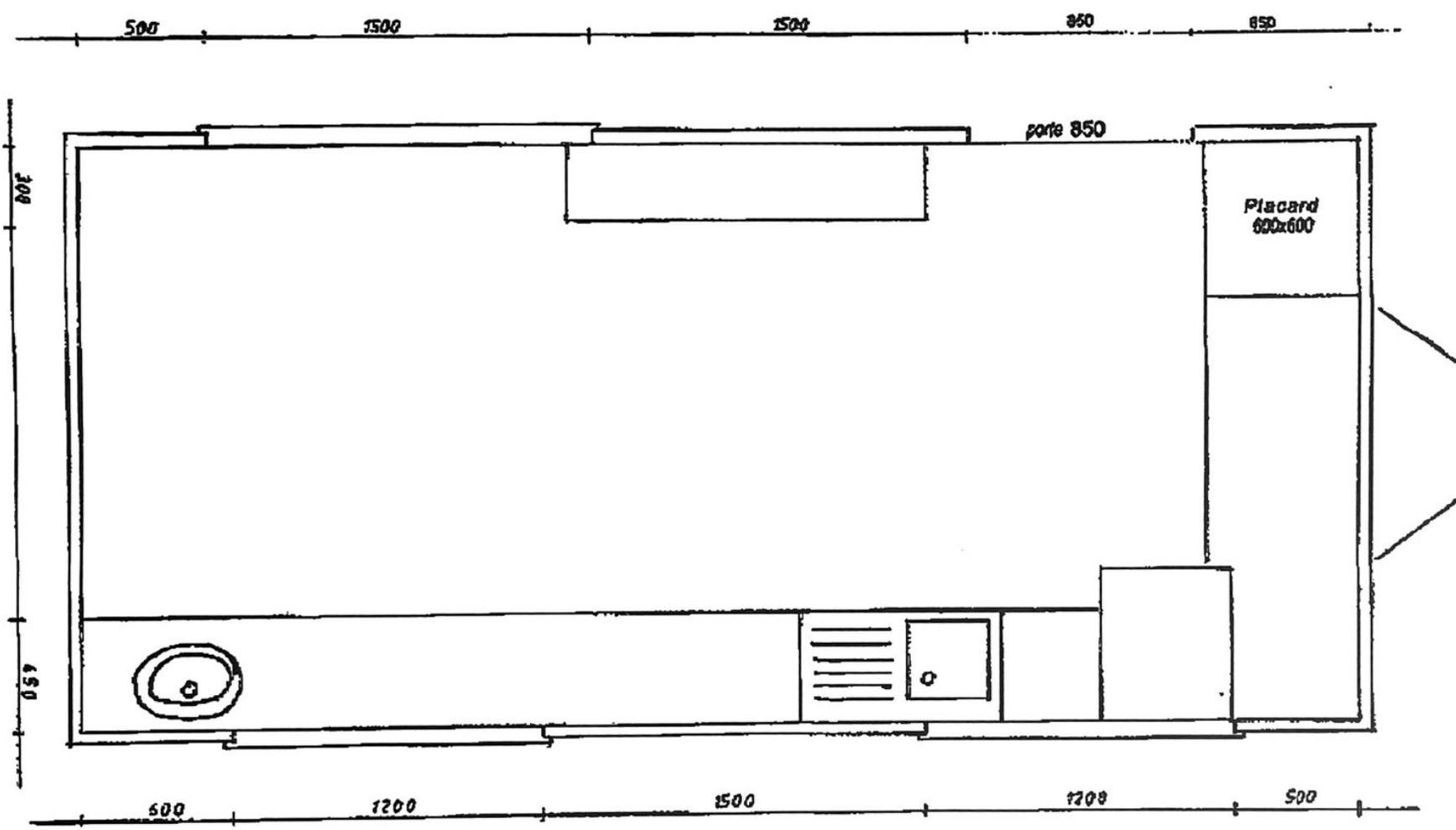
Si la différence de note globale entre les offres les mieux classées est inférieure à 0,5 point, l'acheteur pourra décider de les considérer comme équivalentes et de choisir l'offre dont le prix est le plus intéressant.

Toutefois, si aucune offre n'est jugée satisfaisante, l'administration peut consulter de nouveau l'ensemble des soumissionnaires en vue de parfaire leurs offres ou de négocier les prix, sans remettre en cause les éléments essentiels de la consultation.

Par ailleurs, elle reste discrétionnairement libre de ne pas donner suite à la présente consultation.

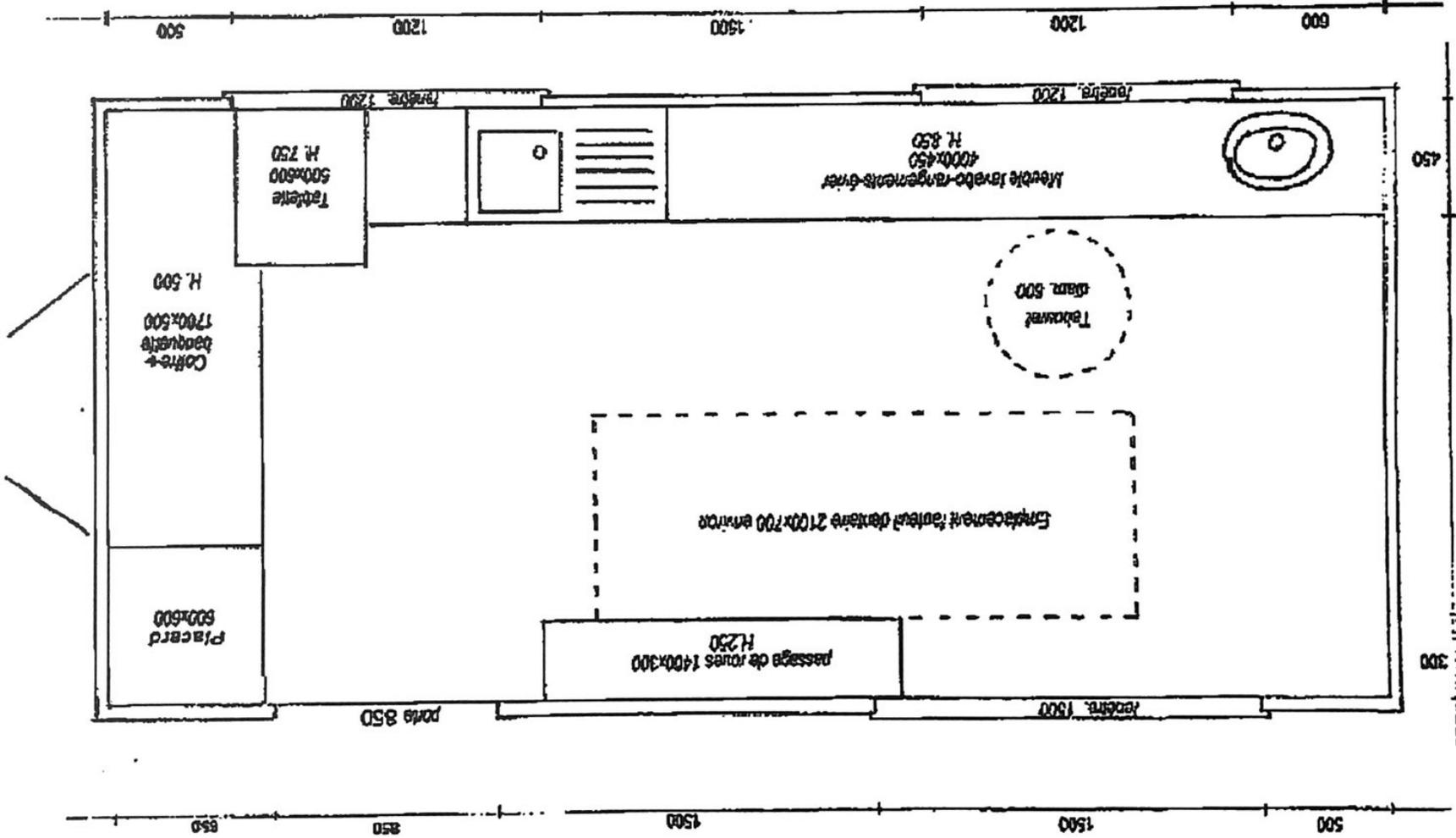
10 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 4 mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

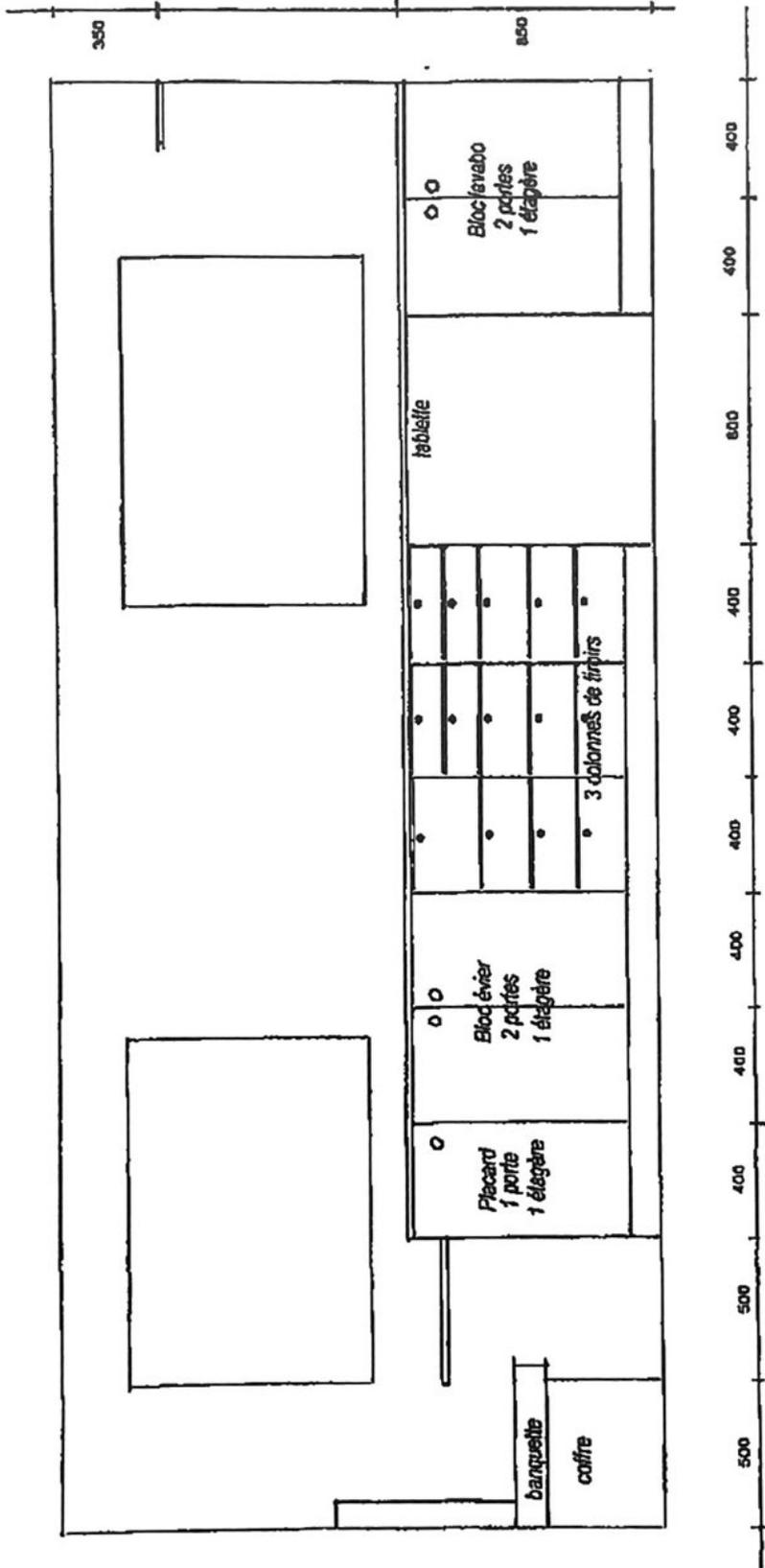


Caravane dentaire : 0 - Aménagement intérieur

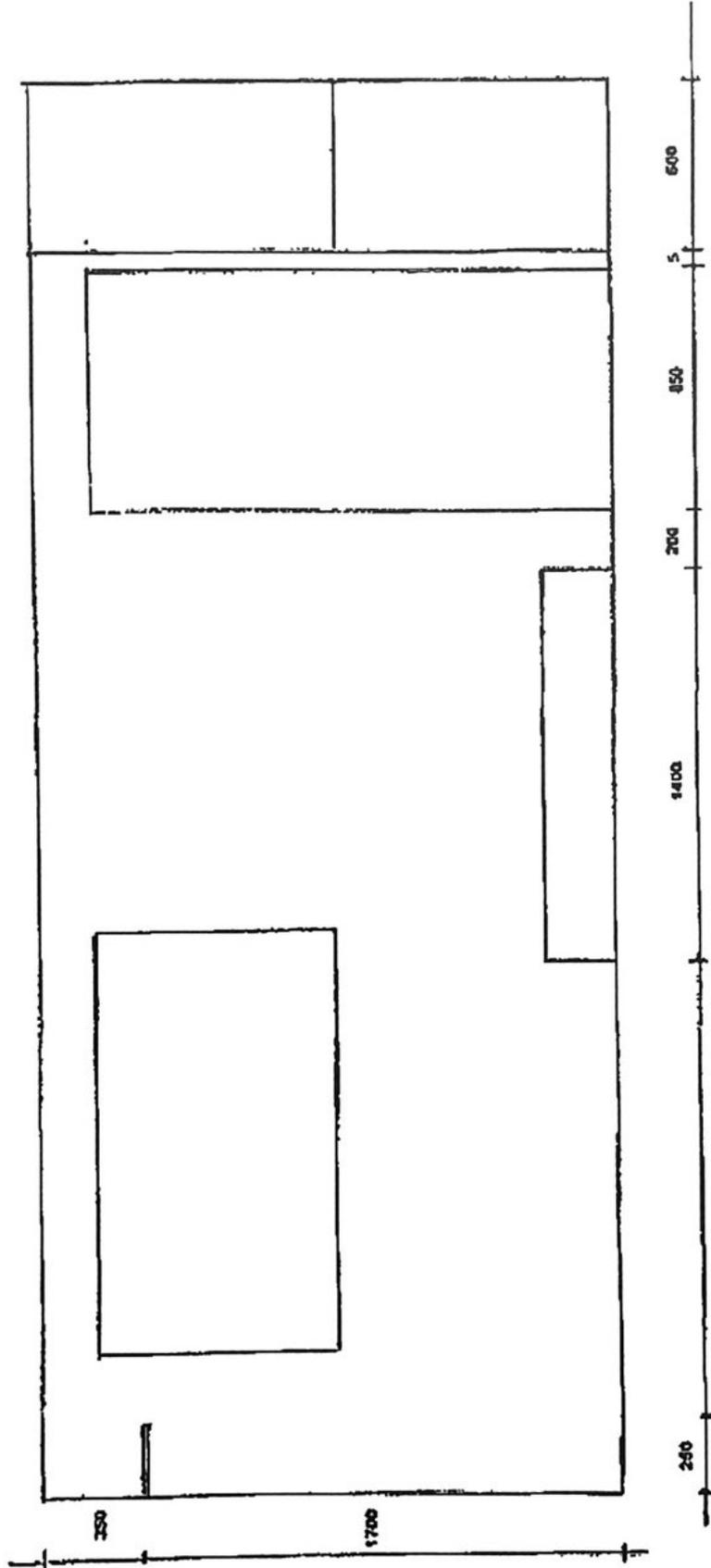
Caravane dentaire : 1 - Aménagement intérieur (détails)



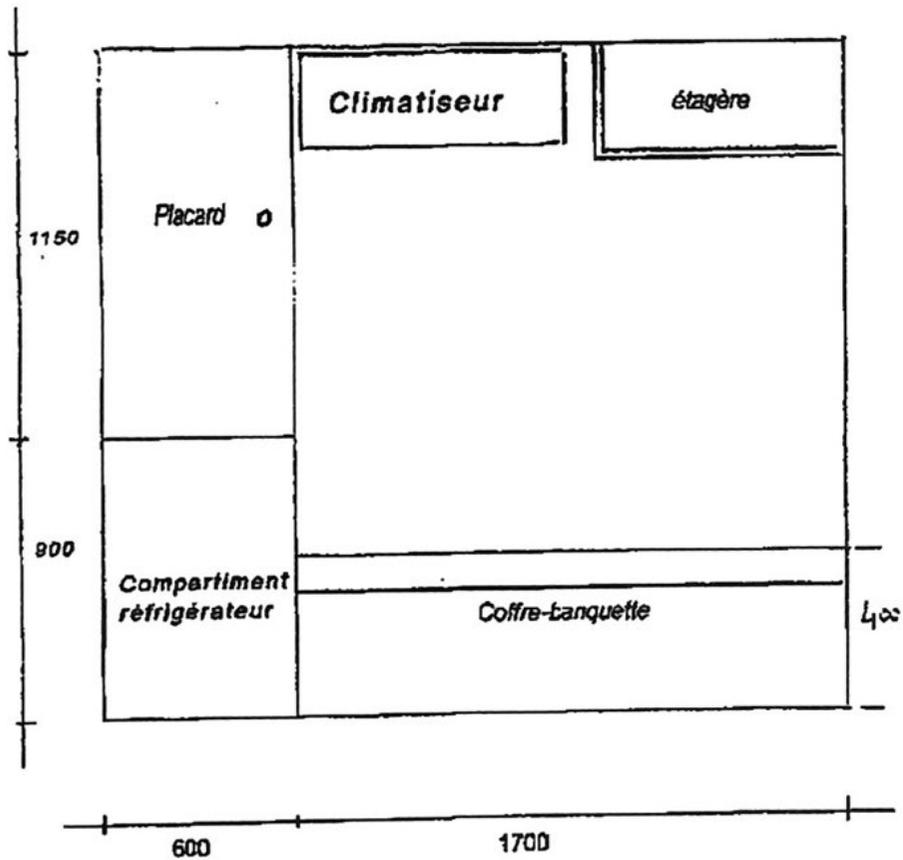
**Caravane dentaire : 2 - aménagements intérieurs
(paroi latérale droite)**



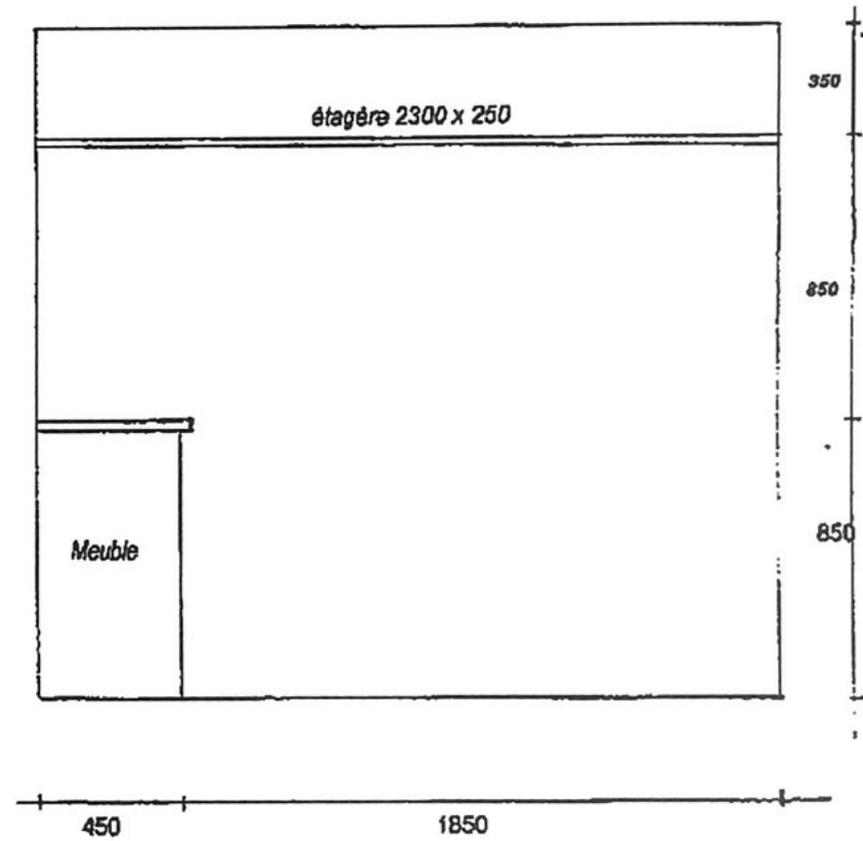
Caravane dentaire :
3 - paroi latérale gauche.



Caravane Dentaire : 4 - Parois intérieures avant et arrière

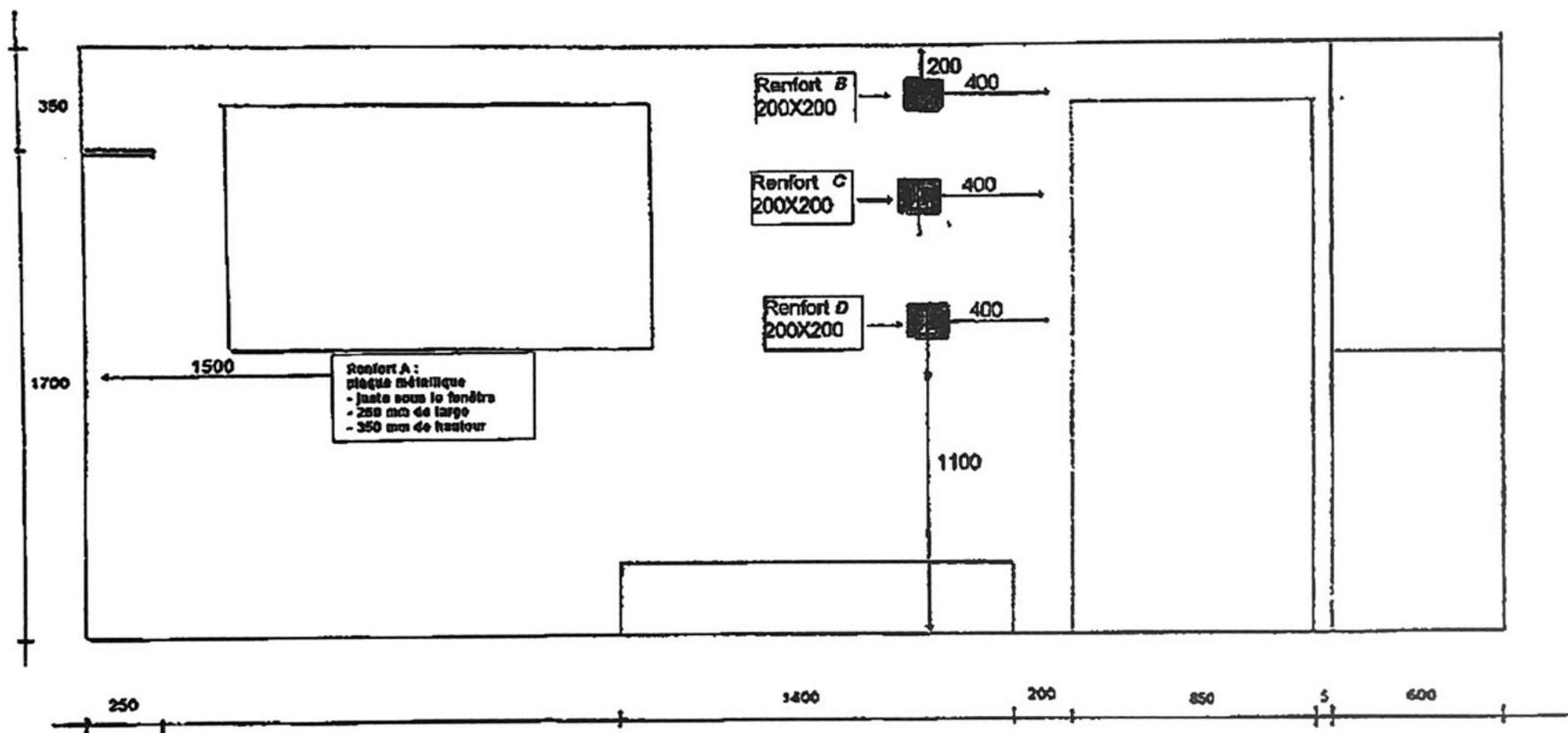


Façade avant

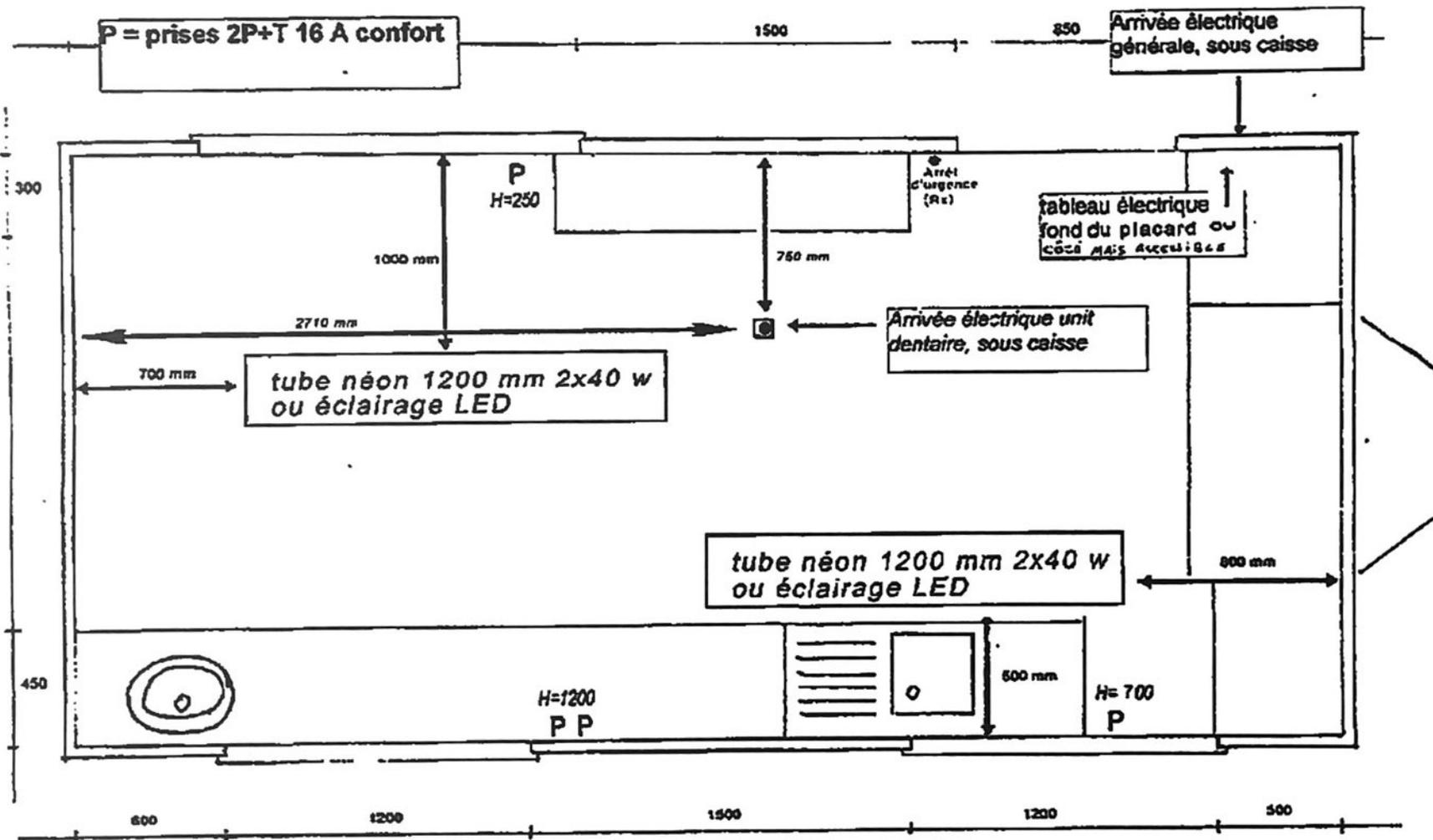


Façade arrière

Caravane Dentaire : 5 - renforts - paroi latérale gauche

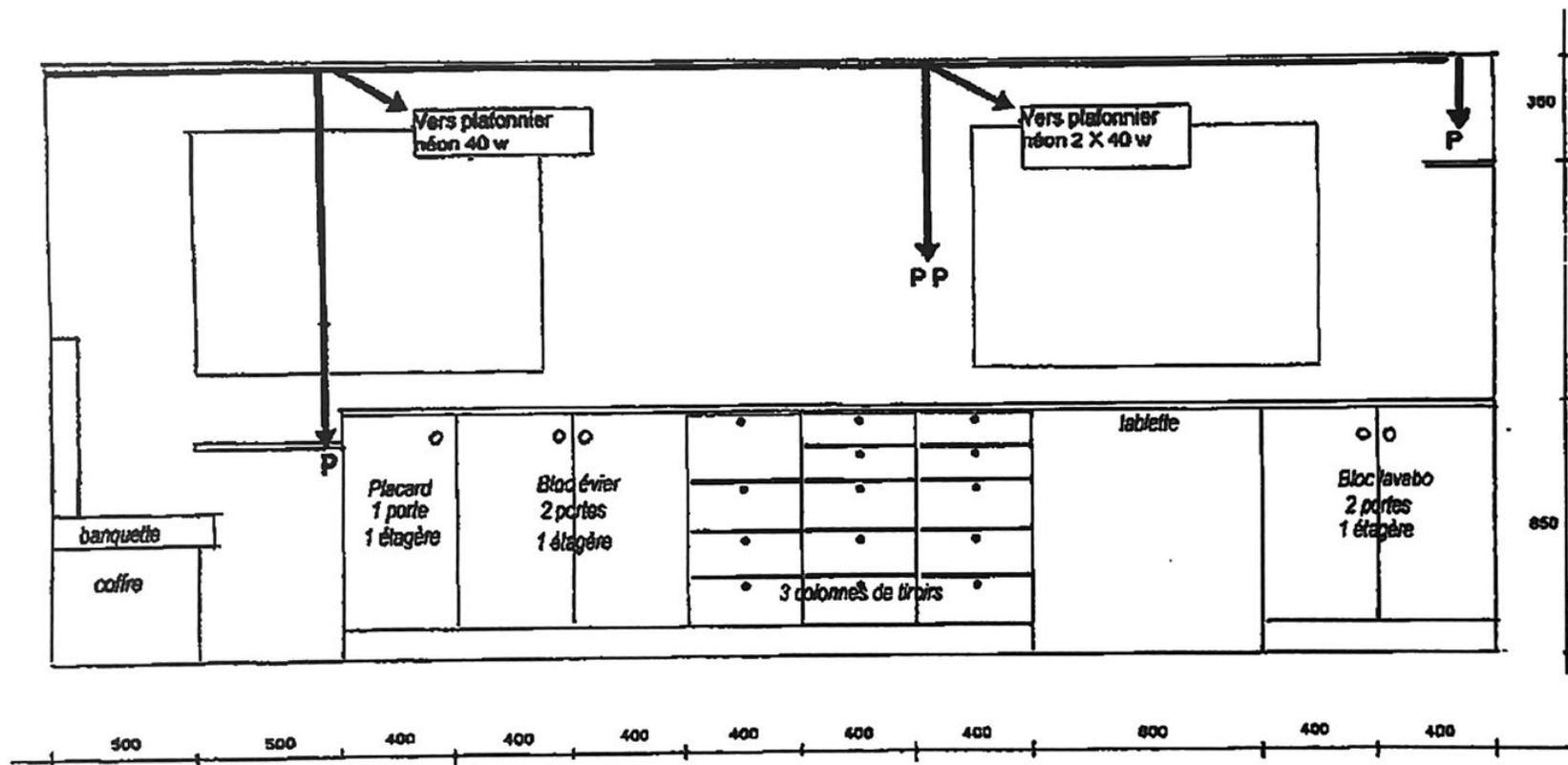


- Renfort A :** fixation radiographie murale + prise
- Renfort B :** fixation scyllitique du fauteuil
- Renfort C :** interrupteur «coup de poing»
- Renfort D :** fixation du bras du fauteuil

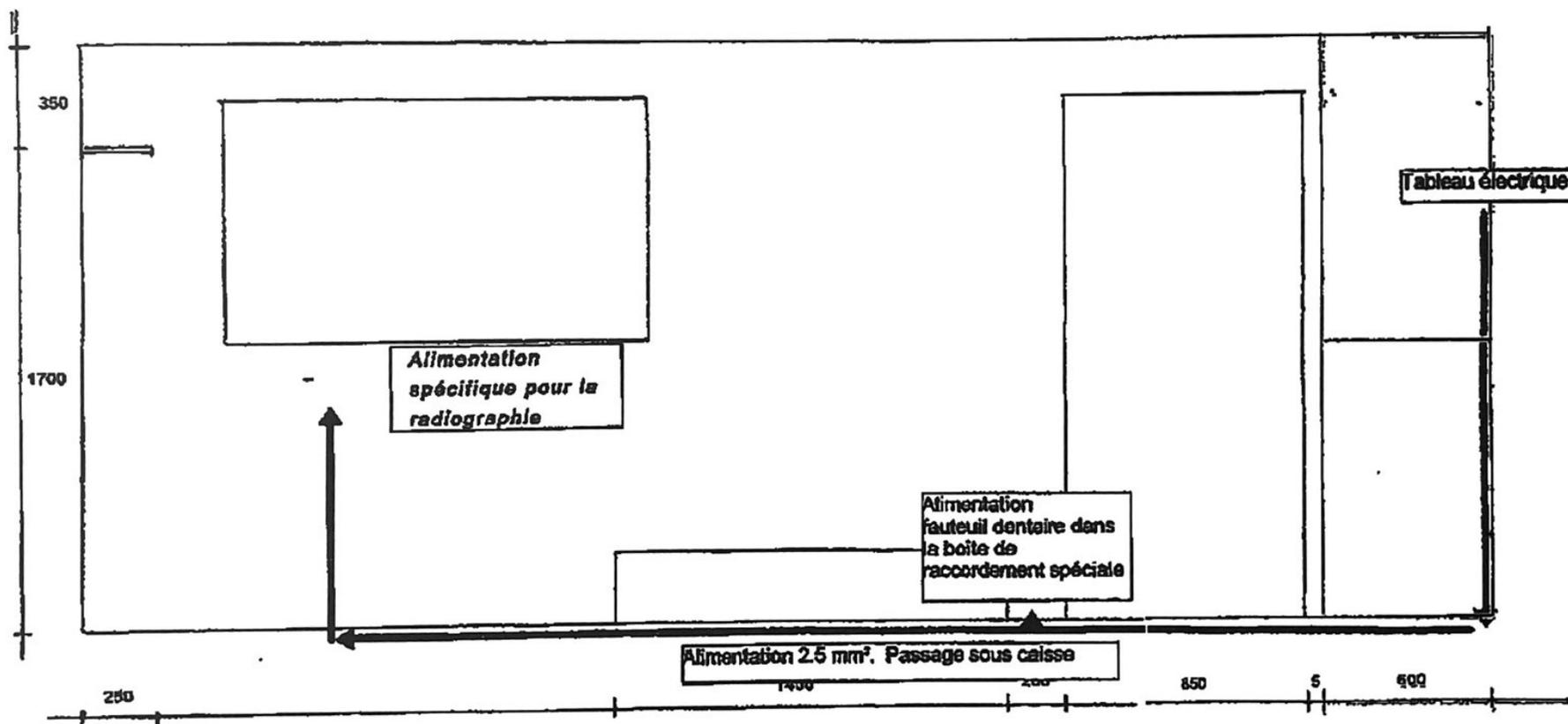


Caravane dentaire : 6 - installation électrique

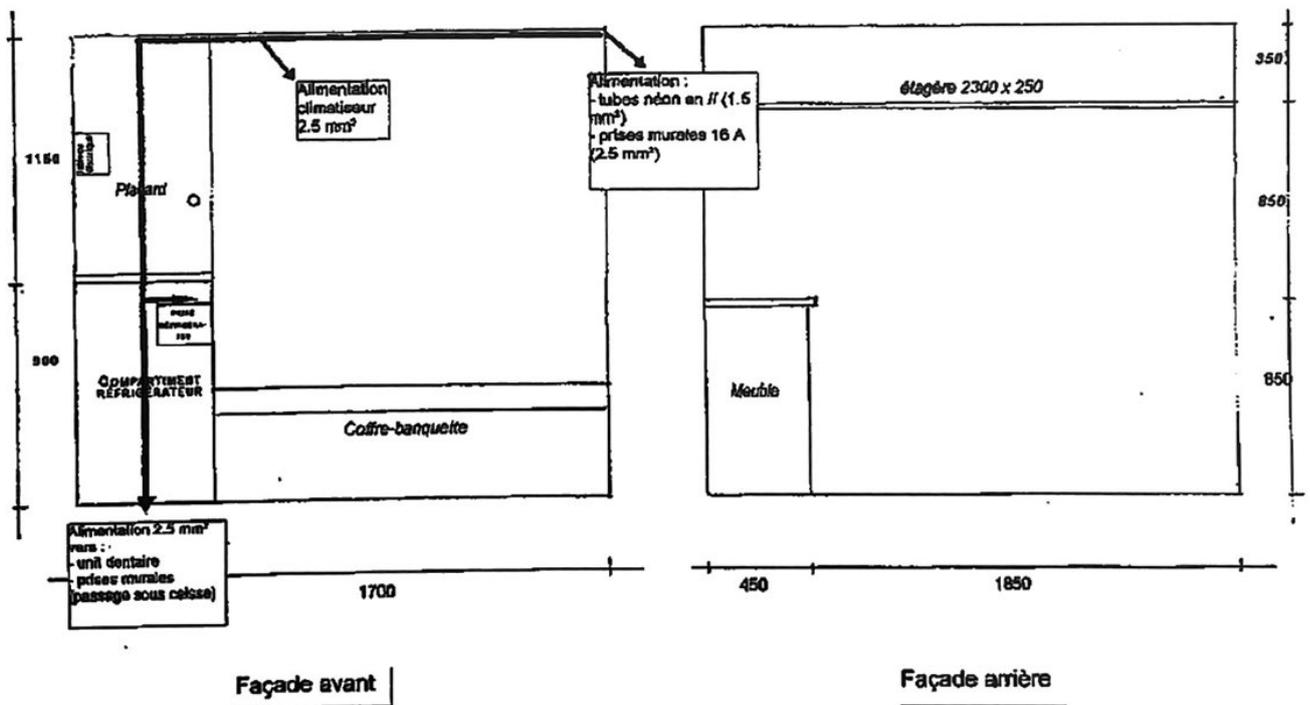
Caravane Dentaire : 7 - installation électrique - paroi latérale droite

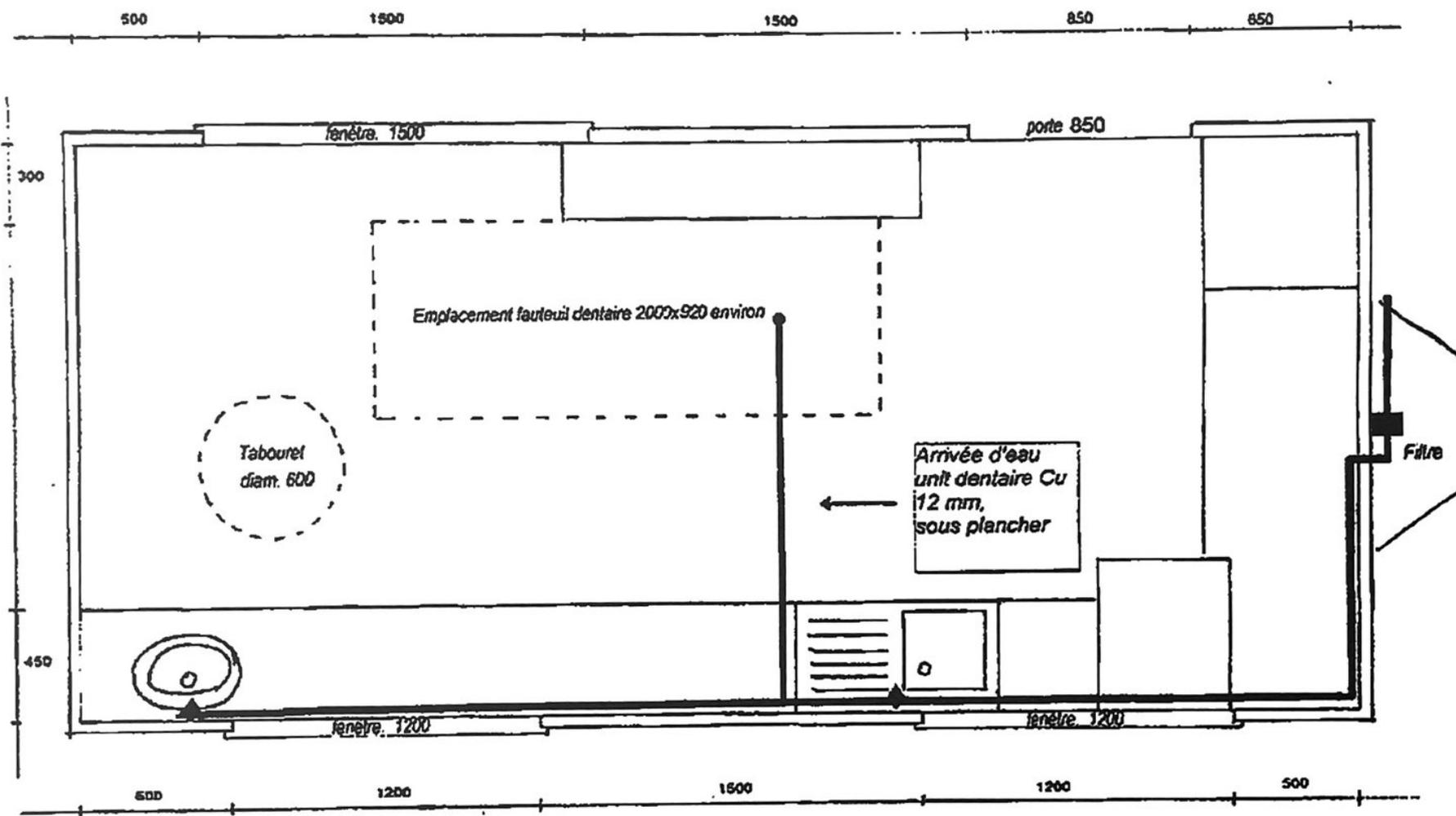


Caravane Dentaire : 8 - installation électrique - paroi latérale gauche



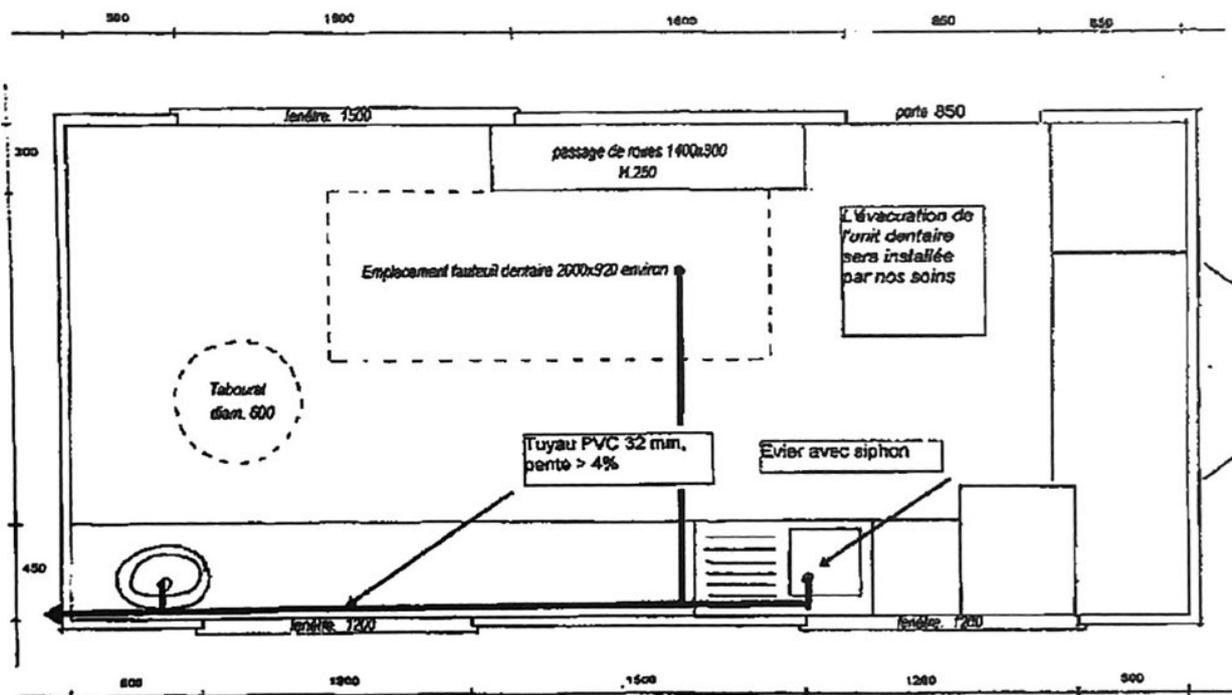
**Caravane Dentaire : 9 - Façades intérieures avant et arrière
(circuit électrique)**





Caravane dentaire : 10 - alimentation en eau

Ech. 1/20



Caravane dentaire : 11 - évacuation des eaux usées

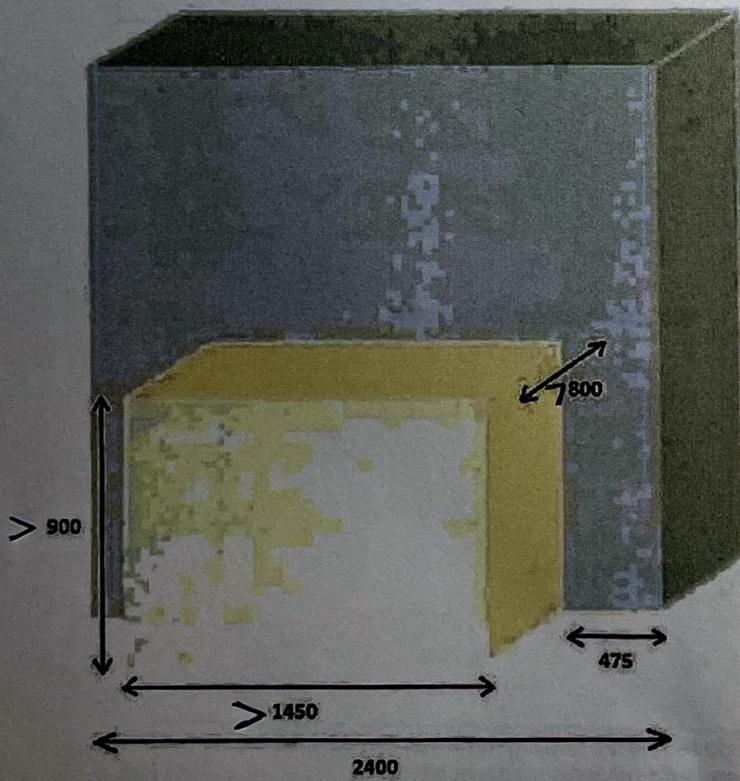
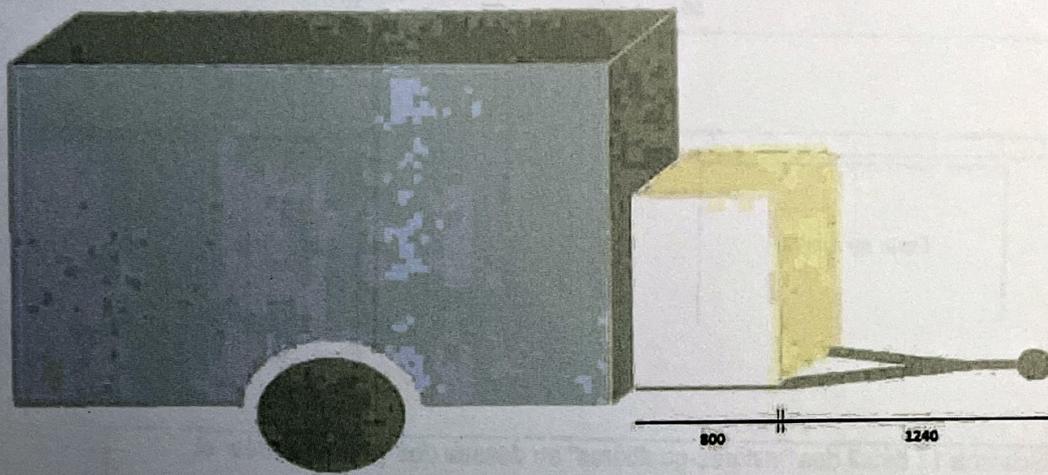


Schéma coffre TIMON

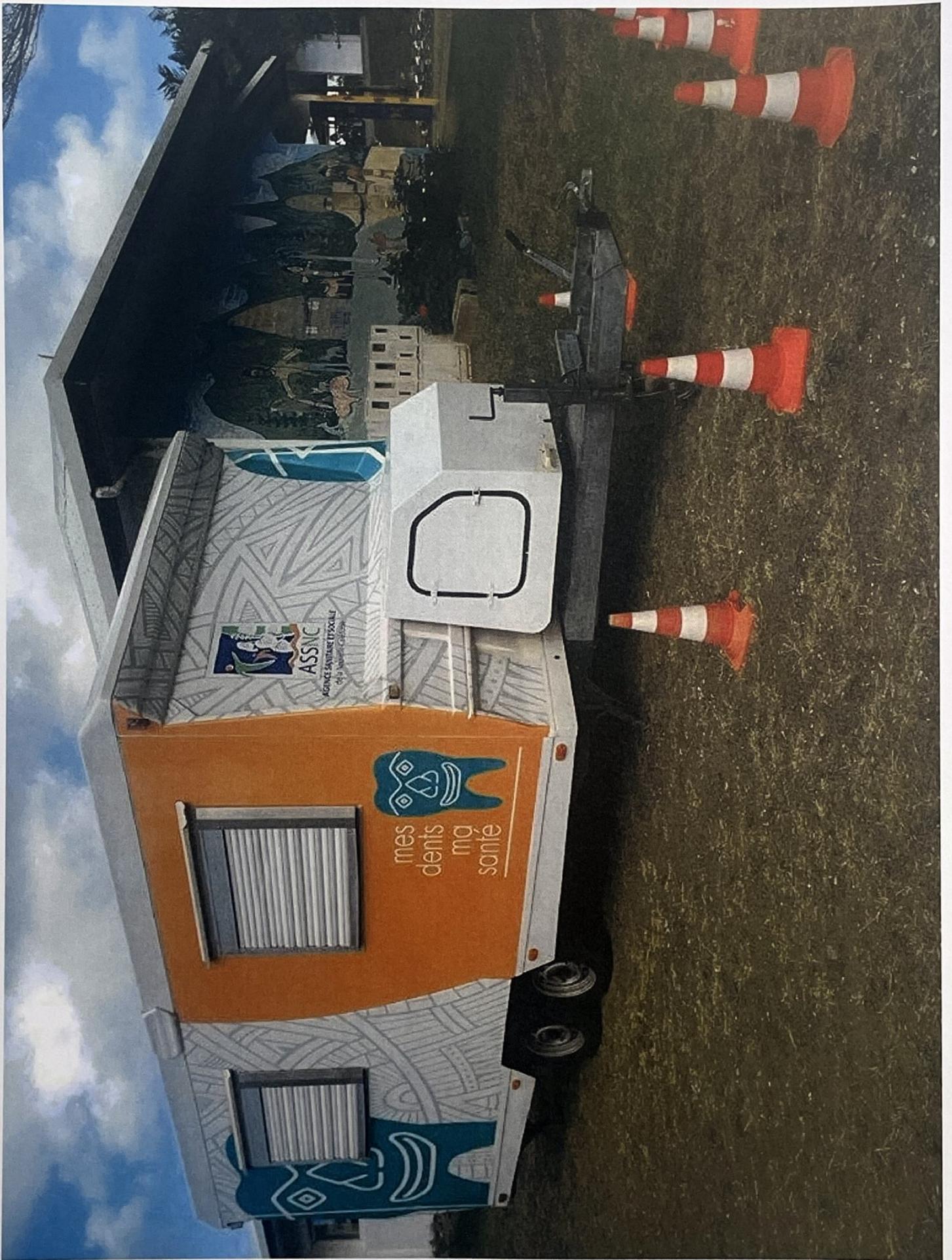


Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/0706/2024/ASSNC

PROJET CARAVANE DENTAIRE 2025

PHOTOS EXTERIEURES





mes
dents
ma
santé



AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE
de la Nouvelle-Calédonie

298 513 NC

P'tit CA



50%

Prêt d'argent à
ta destination

reco

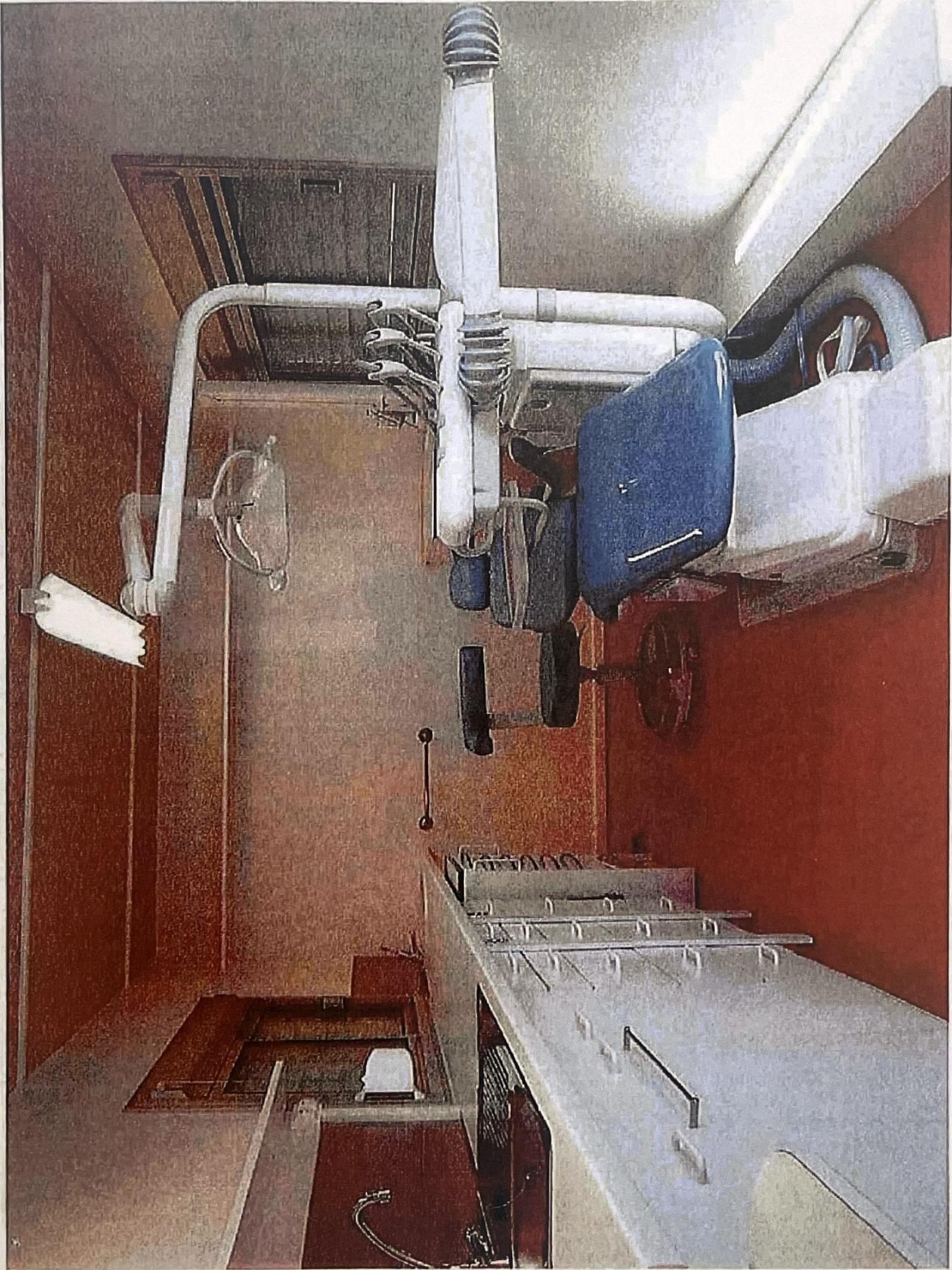


Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/0706/2024/ASSNC

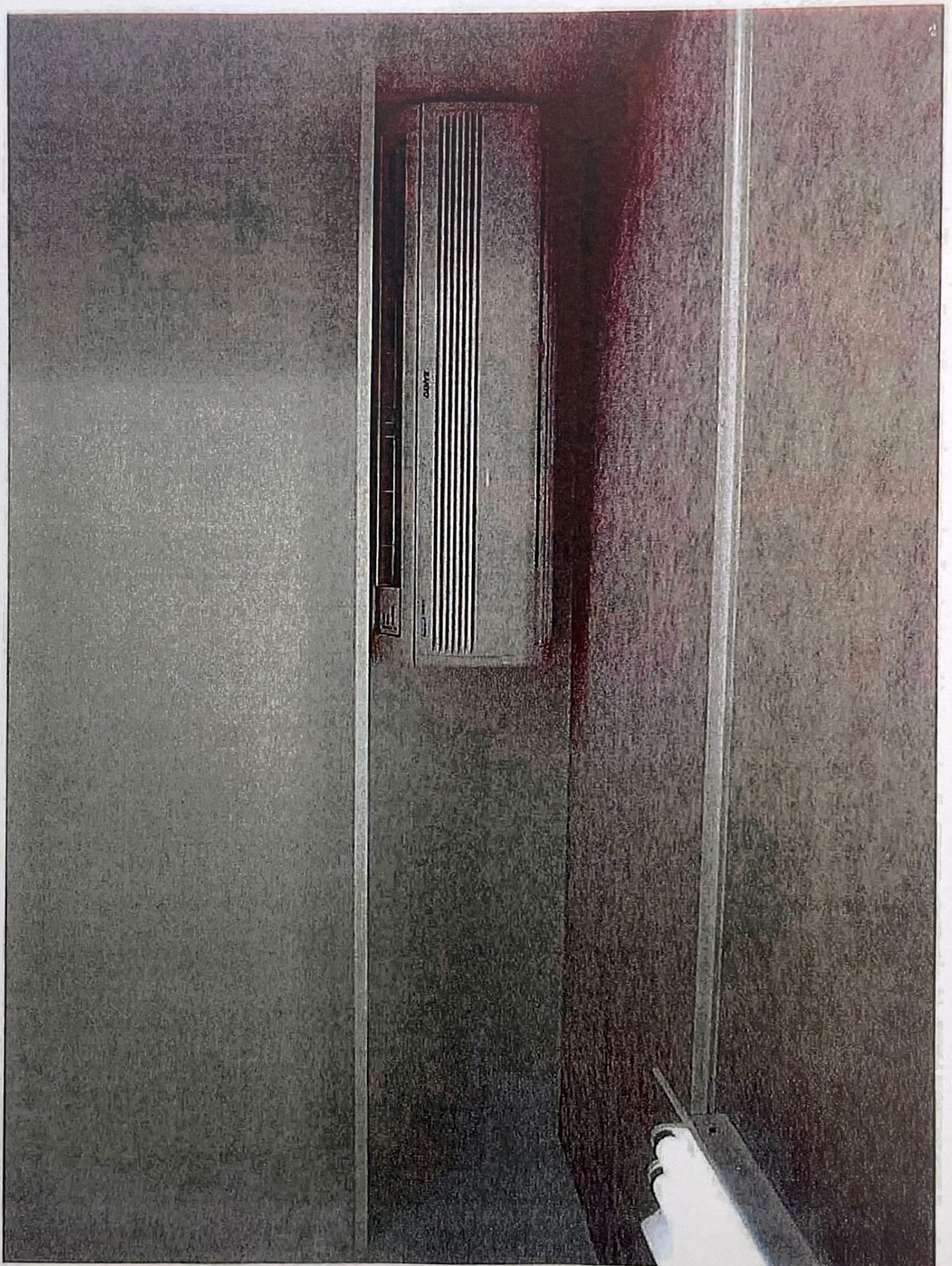
PROJET CARAVANE DENTAIRE 2025

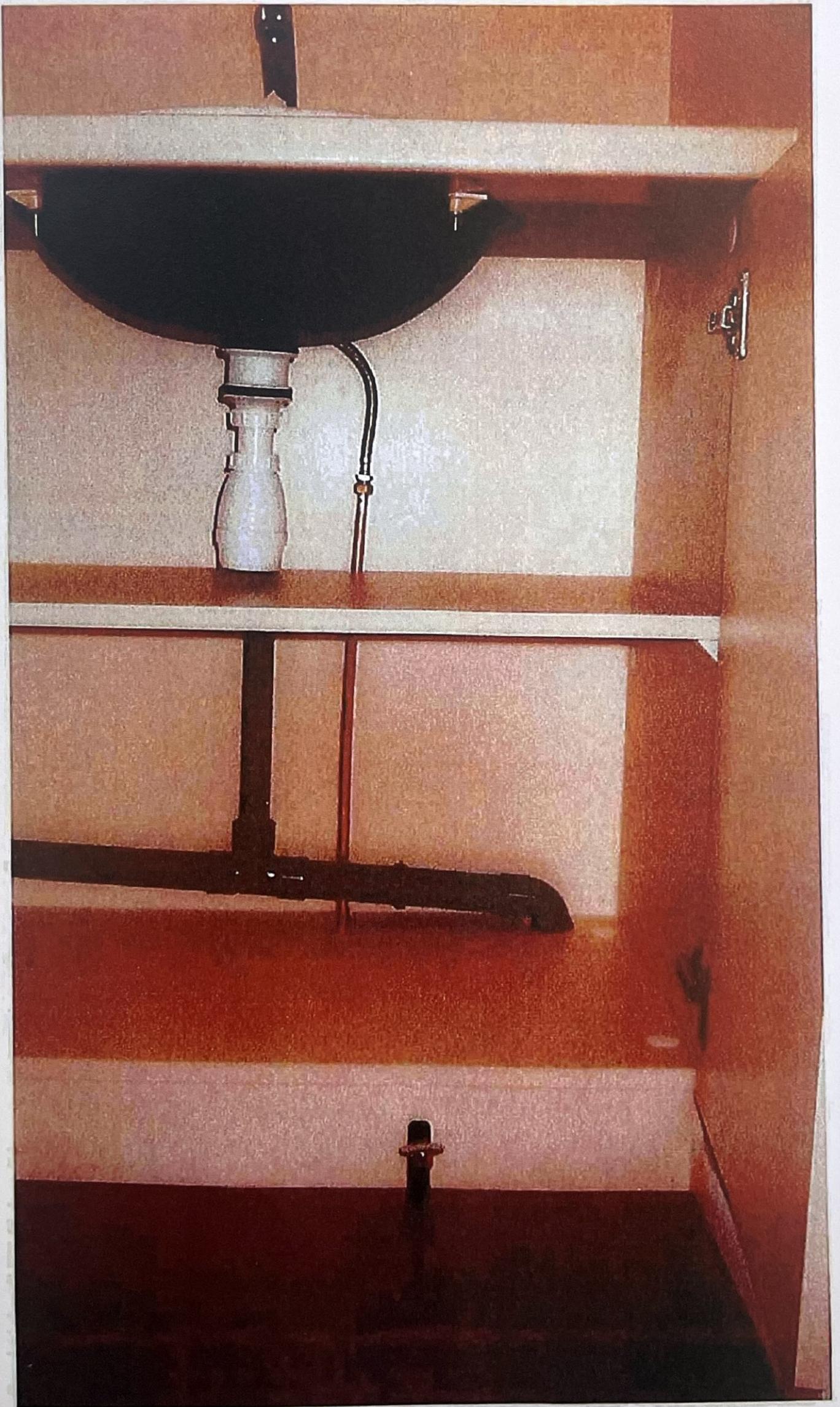
PHOTOS INTERIEURES



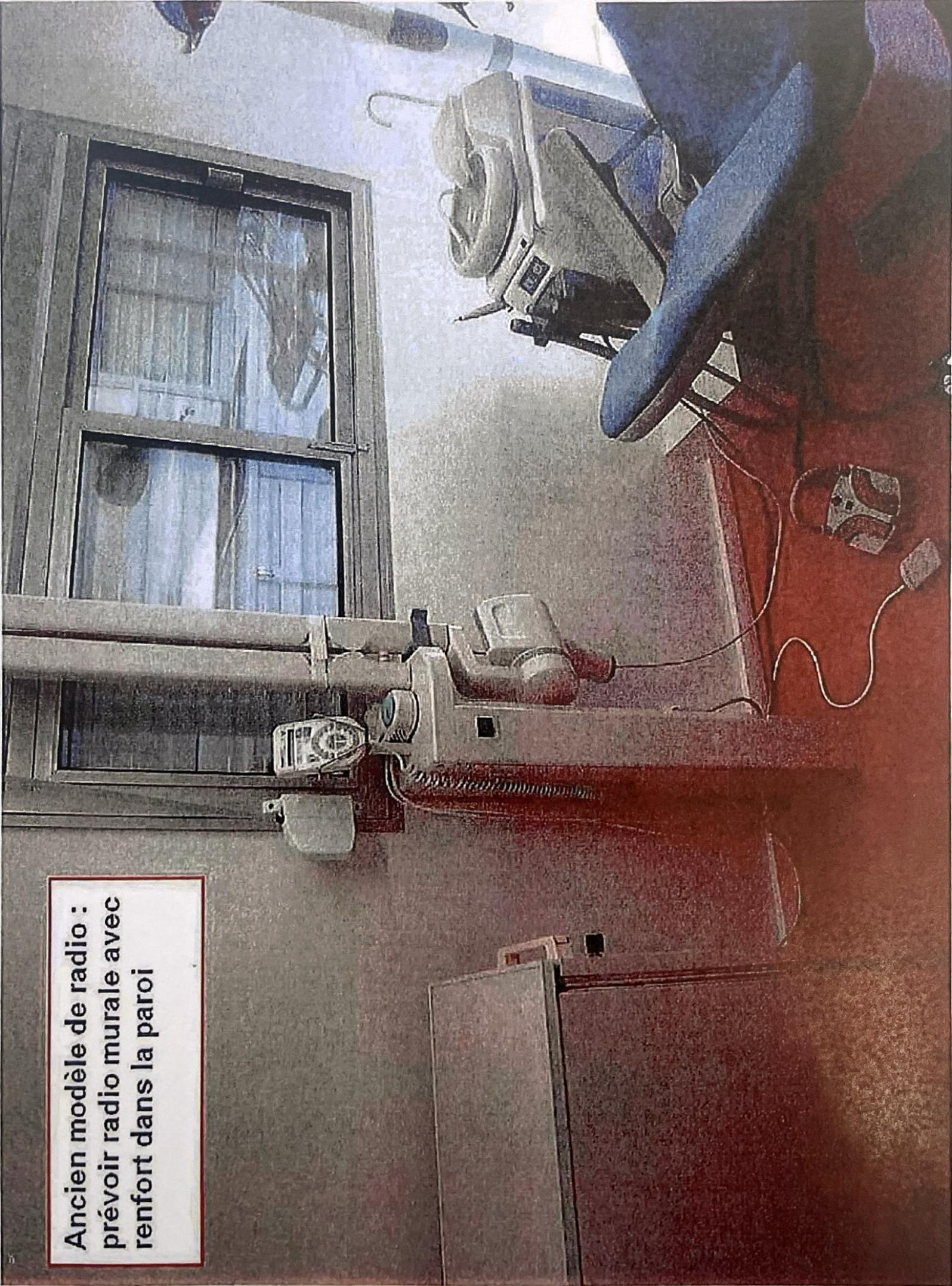








Ancien modèle de radio :
prévoir radio murale avec
renfort dans la paroi



Le 18/07/2025



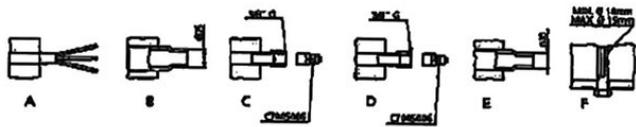
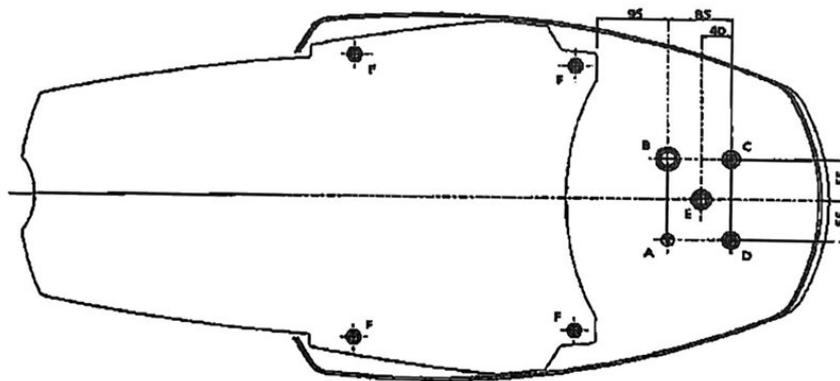
Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N°4921/0706/2024/ASSNC

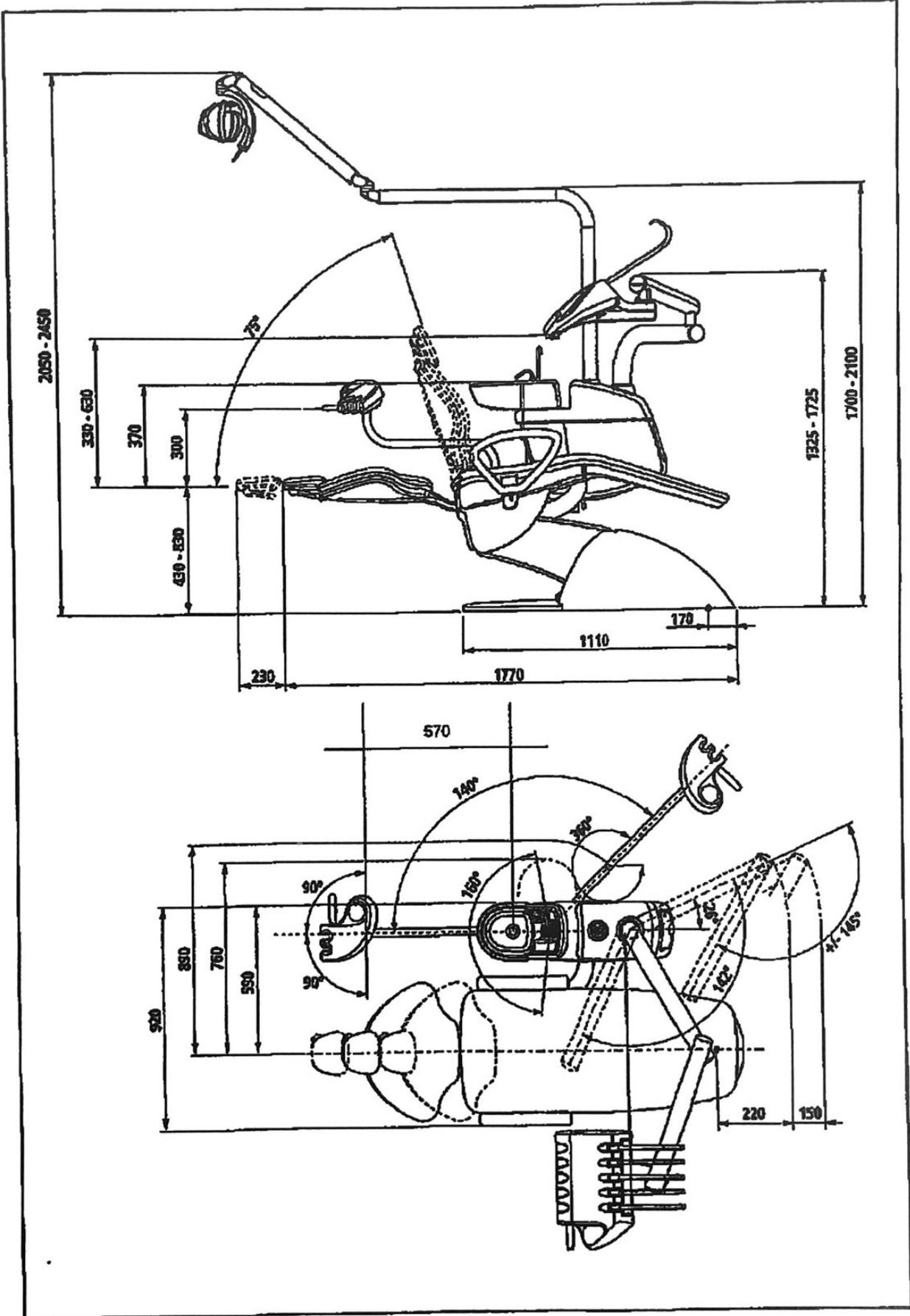
PROJET CARAVANE DENTAIRE 2025

DOSSIER FAUTEUIL DENTAIRE

Prédispositions

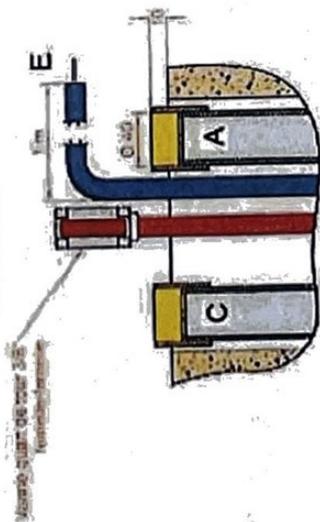


- A: ALIMENTATION 2P+T / 230V 16A / dHf. 30mA / 3x2.5mm²
COMMANDE DE POMPE A VIDE 2 x 1 mm²
SONNETTE 2 x 1 mm²
- B: ASPIRATION Ø int 25mm / Ø tube 32 à 40mm
- C: EAU vanne 1/4 tour 3/8" G (LS à 3.0 bars, 5l/min)
- D: AIR vanne 1/4 tour 3/8" G (5 à 7 bars, 60l/min)
- E: EVACUATION Ø int 20mm
- F: TROU DE FIXATION cheville Ø 10mm minimum



ARRIVES DU FAUTEUIL:

COUPE YY'



A) Aspiration Chirurgicale

Manchon Ø40 sur tuyau PVC Ø40.
Laisser le manchon sortir de 10 mm.
Pas de coude de 90°.

B) Eau

Tuyau cuivre 10x12.
Vanne quart de tour 3/8" femelle - femelle.
Hauteur maximum de 90 mm.

C) Evacuation

Manchon Ø40 sur tuyau PVC Ø40.
Laisser le manchon sortir de 10 mm.
Pas de coude de 90°.

D) Air

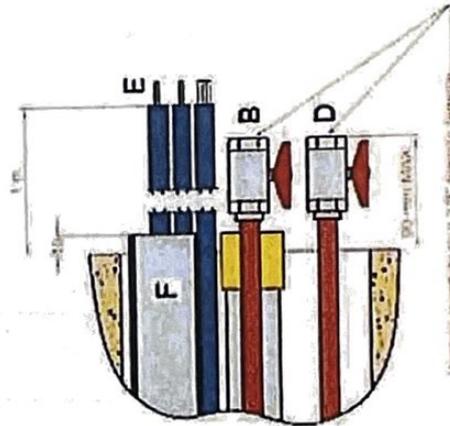
Tuyau cuivre 10x12.
Vanne quart de tour 3/8" femelle - femelle.
Hauteur maximum de 90 mm.

E) Branchements électriques

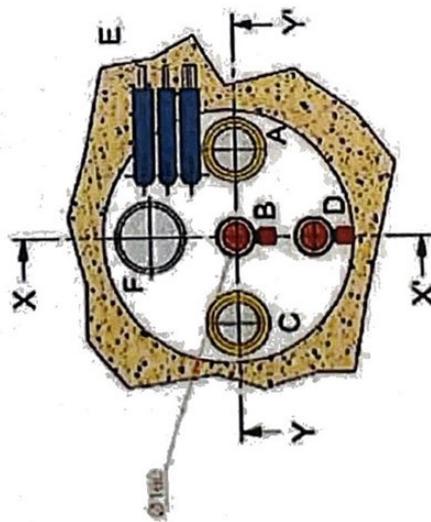
Alimentation : 230V, 16A - T
Moteur aspiration : câble 3x1.5'
Auxiliaire : câble téléphonique 2 ou 3 paires
(Appel assistant/ouverture gâche).
Laisser sortir de 1 m du sol.

F) Gaine ICT Ø50

Liaison informatique.
Laisser sortir de 10 mm du sol.



COUPE XX'



PLAN



N°4921/ 0640 /2025/ASSNC

FICHE DE RENSEIGNEMENT PRESTATAIRE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

A- PRÉSENTATION

Nom, prénoms, qualité du signataire :
Statut juridique :
Nom de la société :
Adresse de la société ou siège social :
N° d'identification RIDET :
N° d'identification CAFAT :
N° Registre du commerce :OU N° répertoire des métiers :
Téléphone : Portable :
Courriel :
Pour les candidats établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent : _____

- Je souhaite effectuer ces prestations sous forme individuelle
 Je souhaite effectuer ces prestations dans le cadre d'une SELARL.....

B – CANDIDATURE

Je déclare mon intention de soumissionner à la consultation pour des prestations
**ACQUISITION D'UNE CARAVANE DENTAIRE POUR L'AGENCE SANITAIRE ET
SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

- Mon offre est présentée sous forme individuelle, indépendamment d'un groupement.
 Mon offre fait partie de l'offre globale d'un groupement solidaire préconstitué dont :
 l'entreprise est mandataire.
 je suis mandataire.
 Mon offre concerne les lots suivants :

D – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT*

**(attestation non obligatoire. Les prestataires dont la situation n'est pas régulière à la date de la candidature sont autorisés à candidater. Si leur candidature est retenue, ils devront néanmoins fournir les attestations et certificats de régularité dans un délai de 15 jours après que leur offre ai été retenue)*

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente est, en situation régulière vis-à-vis des obligations sociales (CAFAT, RUAMM) et fiscales.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations (notamment attestations CAFAT, attestation fiscale, et attestation d'inscription à l'ordre le cas échéant).

E- PIECES A FOURNIR DANS UN DELAI DE 15 jours SI OFFRE RETENUE

- RIDET (téléchargeable sur le site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques : <http://www.isee.nc/ridet>) Email : ridet@isee.nc Tél. N° 24 92 37
- Extrait K-bis attestant de la non-faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois ;(à récupérer à la Direction des Affaires Economiques au service Registre du Commerce et des Sociétés),
- RIB ou RIP
- Copie de l'attestation d'assurance professionnelle
- Attestation fiscale en 2 volets pour l'année en cours
- Attestations CAFAT / RUAMM pour le dernier trimestre exigible à la remise de l'offre

Le cas échéant, le prestataire doit fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses sous-traitants.

F- SIGNATURE DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du
signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

(**) Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque 1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originairement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.